



Bulletin Officiel

N°6109 Jeudi 21 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 2-3

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 4-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 6-10

ABC TUNISIE 2020-1 11-16

CIL 2020-1 17-20

ASSEMBLEE GENRALE SPECIALE

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING 21

ASSEMBLEES GENRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL -AGO- 22-23

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL -AGO- 24

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL -AGO- 25-27

SOCIÉTÉ MAGASIN GÉNÉRAL -AGE- 28-29

COMMUNIQUEES DES SOCIETES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 30

SOCIÉTÉ ADWYA 31-33

SOCIÉTÉ ADWYA 34-36

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS 37

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE 38

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 39

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 39

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 40

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV 41

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO 42

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 42

FCP HELION SEPTIM 42

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 43

SICAV AXIS TRESORERIE 44

BNAC PROGRES FCP 44

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE 45-46

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE MAGASIN GENERAL

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING

Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

Le conseil d'administration de la Société POULINA GROUP HOLDING informe les petits actionnaires détenteurs d'une participation ne dépassant pas 0,05% du capital social soit l'équivalent de 90 000 actions pour les personnes physiques et ne dépassant pas 0,1% soit l'équivalent de 180 000 actions pour les personnes morales, que l'Assemblée Générale Elective se tiendra le vendredi 05 Juin 2020 à 11h00, au siège social de la société GP 1 KM 12 EZZAHRA pour l'élection de leur nouveau représentant dans le conseil d'administration de la société parmi les candidats retenus et qui ont rempli les conditions de participation aux élections.

- Chaque électeur ne peut être mandataire de plus de deux (02) actionnaires .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2020 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 04 juin 2020 à 10 heures au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk –Tunis et à distance en visioconférence et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2019.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2019.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2019.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2019.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2019 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2019.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.
12. Fixation de la rémunération du président du conseil
13. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions
15. Approbation de la démission d'administrateurs
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par ailleurs et compte tenu de la situation actuelle de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'Assemblée Générale devrait se tenir à distance, c-à-d sans la présence physique des actionnaires en application stricte des impératifs sanitaires et ce conformément au communiqué du CMF relatif aux modalités d'organisation de la tenue des assemblées.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) selon le formulaire unique mis à leurs dispositions sur le site ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : AG@smg.com.tn avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse au plus tard le 27/05/2020; Le bureau de l'assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires une invitation à la vidéoconférence afin de pouvoir participer à l'assemblée en temps réel

- Suite -

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante :

https://mgonlinemy.sharepoint.com/:f:/g/personal/ag_smg_com_tn/EgLe0FS3Dy1KvDO4jE53tg0B2hYHI7vaom5Nvl6Shr_H8Q?e=x2X7mt , pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents mis à leurs dispositions

Les actionnaires sont appelés à envoyer leurs questions sur l'adresse email suivante AG@smg.com.tn jusqu'à la date du **30/05/2020**.

Le bureau de l'assemblée répond aux questions reçues jusqu'au **02/06/ 2020**.

Une fois rempli et signé (signature légalisée), le Formulaire unique de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception à son siège ci-dessus mentionné ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : AG@smg.com.tn .

La date limite de réception du Formulaire de vote dument rempli et signé est le 03/06/2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2020 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 04 juin 2020 à 13 heures au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk-Tunis et à distance en visioconférence et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'objet social ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par ailleurs et compte tenu de la situation actuelle de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'Assemblée Générale devrait se tenir à distance, c-à-d sans la présence physique des actionnaires en application stricte des impératifs sanitaires et ce conformément au communiqué du CMF relatif aux modalités d'organisation de la tenue des assemblées.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) selon le formulaire unique mis à leurs dispositions sur le site ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : AG@smg.com.tn avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse au plus tard le **27/05/2020**; Le bureau de l'assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires une invitation à la vidéoconférence afin de pouvoir participer à l'assemblée en temps réel

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante :

https://mgonlinemy.sharepoint.com/:f/g/personal/ag_smg_com_tn/EgLe0FS3Dy1KvDO4jE53tg0B2hYHI7vaom5Nvl6Shr_H8Q?e=x2X7mt , pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale extraordinaire.
- Consulter les documents mis à leurs dispositions

Les actionnaires sont appelés à envoyer leurs questions sur l'adresse email suivante AG@smg.com.tn jusqu'à la date du **30/05/2020**.

Le bureau de l'assemblée répond aux questions reçues jusqu'au **02 juin 2020**.

Une fois rempli et signé (signature légalisée), le Formulaire unique de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception à son siège mentionné ci-dessus ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : AG@smg.com.tn

La date limite de réception du Formulaire de vote dûment rempli et signé est le 03/06/2020

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **jeudi 04 juin 2020 à 10 heures au siège de la société :28 rue Mustapha Kamel Ataturk –Tunis et à distance en visioconférence** sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2019 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2019, l'assemblée générale ordinaire décide d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2019 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2019.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2019 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2019, l'assemblée générale ordinaire décide d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2019 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2019 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2019	10 700 688
Résultat reporté des exercices antérieurs	23 830 536
Bénéfice distribuable	34 531 224

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2019 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2019, à raison de DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération du président du conseil à la somme de annuel brut avec date d'effet du

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

- Suite -

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2019 et entérine cet excédent de ce dépassement et ce pour une valeur de 16 MDT.

Au titre de l'exercice 2020, l'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 200 MD et approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la démission des administrateurs : messieurs Slim BEN AYED et Khaled BOURICHA en prenant effet du 04/2/2020

Mise aux voix, cette résolution

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue régulièrement le **jeudi 04/06/2020 à 10 heures à au siège de la société :28 rue Mustapha Kamel Ataturk –Tunis et à distance en visioconférence** sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire approuve la mise à jour des statuts annexés et ce conformément à la nouvelle loi n°2019-47 du 29 mai 2019 sur l'amélioration du climat des investissements.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'ajout de l'activité restauration et ses dérivés à l'objet social

De ce fait l'article 3 nouveau des statuts sera comme suit

« Article 3 : Objet social

La société a pour objet

1. L'importation, l'exportation, l'achat, la transformation, le conditionnement, le transit, la vente en gros et en détail, la représentation commerciale des produits en tout genre et notamment tous produits agricoles, alimentaires, de consommation domestiques, d'équipement et assimilés et ce par tous modes et canaux de distribution.
2. L'importation et la vente de meubles et l'ameublement.
3. La création d'une centrale d'achat opérant pour les sociétés du groupe et éventuellement dans une deuxième étape, pour le compte de commerçants, distributeurs en gros ou en détail qui adhèreraient à cette centrale d'achat, soit dans le cadre de la franchise soit dans tout autre cadre.
4. L'exploitation directe et par des tiers de chaînes de grandes surfaces et de magasins commerciaux pour son propre compte, pour le compte de tiers et/ou en gérance liée ou libre sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger.
5. Assurer la gestion et les prestations de conseils en matière de gestion de chaînes commerciales et de grandes surfaces sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger.
6. Le transport routier de marchandises pour le compte d'autrui.
7. La location des véhicules de transport routier de marchandises à autrui.
8. L'exploitation de l'activité de restauration avec ses dérivés

- Suite -

10- Et enfin de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles à capital fixe ou variable, d'apport, de commandite, de souscription ou l'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ou généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Par conséquent l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification de l'article 3 relatif à l'objet social tel que mentionné ci-dessus et adopte les statuts dans sa nouvelle version mise à jour.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution

2020 - AS - 0523

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 26 juin 2020 à 11h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) Les Berges du Lac.

En application de la note BCT n°2020-17 du 1^{er} avril 2020, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Appel à Candidatures Désignation d'Administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de ADWYA

I. Objet :

ADWYA lance un appel à candidatures pour la désignation d'administrateurs indépendants, devant siéger à son Conseil d'Administration.

II. Conditions d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

a. CONDITIONS LEGALES

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ doit être, obligatoirement, une personne physique ;
- ✓ ne doit pas être privé de ses droits civils ;
- ✓ ne doit pas être parmi les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ✓ ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce;
- ✓ ne doit pas faire l'objet d'un jugement définitif de faillite ;
- ✓ ne doit pas être administrateur, ou gérant de société déclarée en faillite ou condamné pénalement pour banqueroute.
- ✓ ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.
- ✓ ne doit pas être interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.

b. CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit remplir les conditions ci - après :

- ✓ N'ayant pas de liens avec ADWYA; et, plus précisément, ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du président du conseil d'administration, du directeur général, des membres du conseil d'administration et du ou des Commissaires aux comptes de ADWYA;
- ✓ ne doit pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec ADWYA;
- ✓ Ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui- même ou par personne interposée avec la ADWYA;
- ✓ Ne doit pas être salarié d'un autre établissement exerçant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique ;
- ✓ N'ayant pas exercé un mandat de commissaire aux comptes de ADWYA, ou n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante ;
- ✓ N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de services ayant des liens significatifs avec ADWYA;
- ✓ Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre société pharmaceutique.
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

- Suite -

C- CONDITIONS LIEES A LA COMPETENCE

Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités pharmaceutiques, financières, sociales ou techniques et une capacité d'analyse.

Compte tenu qu'il soit appelé à présider les réunions de comités émanant du conseil d'Administration, le candidat à ce poste d'administrateur indépendant doit :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins une maîtrise) ou équivalent en rapport avec les domaines de la pharmacie, de la finance, de la comptabilité, des sciences économiques ; des sciences sociales, juridiques, ou des sciences de gestion,
- ✓ Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission,
- ✓ Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités liées aux entreprises et une capacité d'analyse développée,
- ✓ Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises.

III- Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du conseil de ADWYA ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La Fiche de Candidature dûment remplie et signée (Annexe 1) ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée (Annexe 2)
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;
- Les documents justifiants, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes ;
- Un certificat de non-faillite datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non-faillite et ce, pour tout candidat ayant éventuellement exercé la fonction de dirigeant d'une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés sera automatiquement éliminé.

VI- Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste d'administrateur indépendant, doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé par Rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : Société ADWYA, Bureau d'Ordre Route de La Marsa km 14, Sidi Daoud, La Marsa –Tunis et ce, au plus tard le vendredi 29/05/2020 à 17h00 (le cachet du Bureau d'Ordre de ADWYA faisant foi).

Les candidatures doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration et l'enveloppe doit porter la mention : « Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de ADWYA ».

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité désigné par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 Mai 2020. Les candidats acceptés seront proposés pour le poste d'Administrateurs indépendants à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :

- N° CIN :

- Profession / Activité :

- Formation académique du candidat :

- Historique en tant qu'administrateur :

Signature légalisée

ANNEXE 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :

- Nom et Prénom :

- N° CIN :

- Demeurant à :

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Appel à Candidatures Désignation d'Administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de ADWYA

I. Objet :

ADWYA lance un appel à candidatures pour la désignation d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration de la Société ADWYA.

II. Conditions d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Remplir les conditions d'éligibilité énoncées par les dispositions :
 - Du Code des Sociétés Commerciales et notamment l'article 193,
 - La réglementation applicable au marché financier,
- ✓ Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société ADWYA pour les personnes physiques et personnes morales, et 5% pour les actionnaires institutionnels ;
- ✓ Ne pas être président du Conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint, gérant... et généralement n'ayant aucun poste de responsabilité dans une société concurrente à ADWYA ;
- ✓ Etre titulaire, d'au moins, un diplôme universitaire (au moins une maîtrise) ou équivalent,
- ✓ Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins de 10 ans et avoir les qualifications requises leur permettant d'avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités de ADWYA et une capacité d'analyse développée,
- ✓ satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu de la réglementation en vigueur ;
- ✓ N'ayant pas de lien avec ADWYA au sens de la réglementation en vigueur,
- ✓ N'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur important de ADWYA,
- ✓ N'ayant jamais fait partie des salariés de ADWYA,
- ✓ N'ayant pas exercé un mandat de commissaire aux comptes de ADWYA ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de ADWYA,
- ✓ Ne faisant pas partie des salariés d'autres établissements pharmaceutiques en Tunisie,
- ✓ N'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre société pharmaceutique en Tunisie.
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

- Suite -

III- Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- ✓ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du conseil de ADWYA
- ✓ Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil
- ✓ Le curriculum vitae du candidat ;
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ La Fiche de Candidature dûment remplie et signée (Annexe 1) ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée (Annexe 2) ;
- ✓ Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;
- ✓ Une attestation récente du nombre d'actions de ADWYA détenues par le Candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire en bourse « MAC », mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la Société ADWYA, sis aux Green Center, Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.
- ✓ Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- ✓ Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes ;
- ✓ Un certificat de non-faillite datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non-faillite et ce, pour tout candidat ayant éventuellement exercé la fonction de dirigeant d'une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés sera automatiquement éliminé.

IV- Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé par Rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : Société ADWYA, Bureau d'Ordre Route de La Marsa Sidi Daoud – Tunis et ce, au plus tard le vendredi 29/05/2020 à 17h00 (le cachet du Bureau d'Ordre de ADWYA faisant foi).

Les candidatures doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration et l'enveloppe doit porter la mention : « Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de ADWYA ».

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité désigné par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 Mai 2020. Les candidats acceptés seront proposés pour le poste d'Administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au vote par les actionnaires minoritaires à l'Assemblée Spéciale dont la date sera annoncée ultérieurement et qui sera organisée avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom / Raison Sociale :
- N° CIN / Registre de Commerce :
- Profession / Activité :
- Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :
- Historique en tant qu'administrateur :

Signature légalisée

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom et Prénom / Raison Sociale :
- N° CIN / Registre de Commerce :
- Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « ADWYA »

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement**FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte éligible aux Comptes Epargne en Actions-CEA-
Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar- Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de FCP BIAT □ EPARGNE ACTIONS, porte à la connaissance des porteurs de parts que son Conseil d'Administration, réuni en date du 26 février 2020, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds en remplaçant Madame Inès CHERIF LENGILZ par Madame Hanène LACHIHEB ASKRI

Le comité d'investissement de FCP BIAT □ EPARGNE ACTIONS est, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et prénom	Qualité
M. Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs – BIAT
M. Sofiane HAMMAMI	Directeur Général de BIAT ASSET MANAGEMENT
M. Mhamed BRAHAM	Responsable du Département Bancassurance & Marketing – ASSURANCES BIAT-
Mme Hanène LACHIHEB ASKRI	Directeur de Projet-Pôle Investisseurs –BIAT-
M. Elyes WALHA	Gestionnaire du fonds au sein de BIAT ASSET MANAGEMENT

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité d'investissement**FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE**

Fonds Commun de Placement de catégorie actions

Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar- Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de FCP BIAT □ EQUITY PERFORMANCE, porte à la connaissance des porteurs de parts que son Conseil d'Administration, réuni en date du 26 février 2020, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds en remplaçant Madame Inès CHERIF LENGILIZ par Madame Hanène LACHIHEB ASKRI.

Le comité d'investissement de FCP BIAT □ EQUITY PERFORMANCE est, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et prénom	Qualité
M. Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs – BIAT
M. Sofiane HAMMAMI	Directeur Général de BIAT ASSET MANAGEMENT
M. Mhamed BRAHAM	Responsable du Département Bancassurance & Marketing – ASSURANCES BIAT-
Mme Hanène LACHIHEB ASKRI	Directeur de Projet-Pôle Investisseurs –BIAT-
M. Elyes WALHA	Gestionnaire du fonds au sein de BIAT ASSET MANAGEMENT

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme. Sonia BEN SALAH	Responsable de la Direction des Opérations - UBCI	Néant
M. Ouahib ABDELHEDI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI - Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV - UBCI BOURSE
M. Sami CHANNOUFI	Responsable des Multinationales à la Direction Corporate Banking - UBCI	UBCI BOURSE

2020 - AS - 0529

Liste des membres du conseil d'administration

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE - Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV - Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI (Directeur Général de la SICAV)	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable de la Direction Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
M. Neil KHALLEDI	-Responsable Offre Gestion sous-mandat au Département Conseil & Gestion Patrimoniale - UBCI - Directeur Général de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	Néant

2020 - AS - 0530

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997

Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UBCI BOURSE
M. Ouahib ABDELHEDI	- Responsable de la Direction du Retail Banking - UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Maher BEN ABDALLAH	Responsable de la Direction Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -Président du conseil d'administration de UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -Membre du conseil d'administration de UBCI BOURSE
M. Chokri CHROUDA	-Responsable de la Direction Innovation, Marketing, Etudes et Communication - UBCI -Directeur Général de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV	Néant

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	- Directeur Général de UBCI BOURSE -Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI BOURSE
M. Adel MANSOURI	Responsable de la Région Tunis Nord à la Direction du Retail Banking - UBCI	Néant
M. Maher BEN ABDALLAH (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable de la Direction Corporate Banking - UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV -UBCI BOURSE
Mme. Sonia FESSI	Responsable Large Corporate. & Institutionnels à la Direction Corporate Banking -UBCI	Néant

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010
Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION MONEO**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **5,877 dinars** au titre de l'exercice 2019.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 29 mai 2020**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

2020 - AS - 0533

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°40-2010 du 3 novembre 2010
Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **0,695 dinar** au titre de l'exercice 2019.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 29 mai 2020**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

2020 - AS - 0534

FCP HELION SEPTIM

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°58-2017 du 6 novembre 2017
Adresse : 17, rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION SEPTIM**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **8,589 dinars** au titre de l'exercice 2019.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 29 mai 2020**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION SEPTIM**.

2020 - AS - 0535

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse: Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019, à compter du **mercredi 27 mai 2020**, un dividende de **0,583 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

2020 - AS - 0536

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003
Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2020, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019, un dividende de :

4,926 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 29 mai 2020** au siège social de la société sis à l'immeuble Yasmine Tower- Bloc C 6ème étage- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord -1082 Tunis.

2020 - AS - 0537

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BNAC PROGRES FCP
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°29-2006 du 28 juin 2006
Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2019 fixés à **6,174 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **29 mai 2020** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

2020 - AS - 0538

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003
Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la tenue tardive de l'Assemblée par rapport au délai statutaire de quatre (4) mois suivant la clôture de l'exercice, tel que stipulé à l'article 28 alinéa 2 des statuts. L'Assemblée Générale constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers dudit exercice et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2019 qui s'élèvent globalement à 1 576 859 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de **4,926 dinars** par action et ceci à compter du **29 mai 2020**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer le montant global de 4000 dinars net au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à répartir comme suit :

- Suite -

Nom ou raison sociale	Qualité	Brut en D	Net en D
M. Lotfi SEHILI	Président du Conseil	1 250	1 000
ARAB TUNISIAN BANK	Administrateur représenté par M. Lassaad SEBAI	1 250	1 000
LLOYD TUNISIEN	Administrateur représenté Mme Nesrine BEN GHORBEL	1 250	1 000
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur représenté par M. Lotfi SEHILI	1 250	1 000
Total		5 000	4 000

A l'instar de l'exercice dernier, le président du conseil d'administration a renoncé à son jeton de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette Assemblée pour accomplir les formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2020 - AS - 0539

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	192.744	192.773		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	131.665	131.685		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.763	110.777		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	117.377	117.395		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	115.199	115.219		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	112.044	112.067		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	111.429	111.443		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.644	45.649		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	32.057	32.063		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	108.436	108.453		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.029	17.031		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	123.218	123.218		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.166	1.166		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	114.629	114.644		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.245	11.246		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	161.048	161.077		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.277	11.278		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.781	1.783		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.820	61.826		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	127.060	127.259		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	101.358	101.778		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	102.062	102.083		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	126.682	127.095		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	488.885	490.116		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	114.728	114.987		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	120.602	120.702		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	125.169	125.152		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	107.299	107.266		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	97.025	97.383		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	168.963	169.349		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	85.244	85.933		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.917	117.071		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	149.657	149.657		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	136.873	136.873		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	89.071	89.600		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.862	19.967		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2064.286	2076.447		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	116.650	119.566		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	162.050	164.187		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	172.864	176.562		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.251	15.672		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.611	2.643		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.370	2.389		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	63.057	64.525		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.024	1.054		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.249	1.250		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.107	1.122		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.041	1.064		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	102.951	104.542		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	124.846	126.327		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1024.029	1045.197		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.306	10.662		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	8.851	9.097		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	80.029	80.429		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.470	106.483
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	104.343	104.353
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	108.438	108.453
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5.498	104.788	101.636	101.652
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	109.427	109.447

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	111.103	111.116
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	108.491	108.508
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	100.432	100.446
63	MILLENIO OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.761	104.769
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.814	103.829
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	112.094	112.112
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.562	107.573
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.421	106.433
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	107.104	107.120
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.806	106.818
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.930	106.947
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	108.211	108.222
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5.930	104.751	101.239	101.254
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	106.256	106.268
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.633	108.646
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4.167	103.322	100.780	100.791
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3.789	105.166	104.024	104.092
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	108.226	108.244
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.917	108.933
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	114.695	114.992
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	57.106	57.412
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	86.578	86.929
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.691	17.689
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	288.738	289.078
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2041.212	2045.327
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3.091	74.850	69.933	70.106
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2.288	57.242	55.579	55.614
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0.761	113.302	103.286	103.658
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.656	10.685
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	11.878	11.942
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0.397	16.225	13.327	13.415
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0.469	13.957	11.773	11.845
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	153.433	153.447
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.620	7.641
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	105.250	105.866
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	79.850	80.194
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	82.078	82.510
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.318	100.102
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	81.596	82.159
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.264	90.307
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.518	8.546
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	85.859	86.511
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	131.543	132.396
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	87.437	90.870
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.435	109.439
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	107.408	106.944
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	165.718	165.944
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.727	164.018
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	153.609	151.918
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.178	19.382
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	115.724	120.005
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	131.851	132.906
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34.146	1037.520	989.565	990.155
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5114.802	5210.836
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4.760.864	4878.465
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.752	82.862
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4430.449	4505.261
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.098	9.277
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	116.145	116.711
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	9448.962	9675.629

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Noureddine Ben Arbia (Horwath ACF).

BILAN
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	31-déc	
		2019	2018
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		78 928 511	60 321 088
- amortissements immobilisations incorporelles		(22 284 986)	(18 302 488)
Immobilisations incorporelles nettes	4	56 643 525	42 018 600
Immobilisations corporelles		276 417 256	253 669 557
- amortissements immobilisations corporelles		(154 125 620)	(133 293 654)
Immobilisations corporelles nettes	4	122 291 635	120 375 903
Immobilisations financières		172 162 982	161 415 951
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(534 584)	(534 584)
Immobilisations financières nettes	5	171 628 398	160 881 368
Total des actifs immobilisés		350 563 558	323 275 870
Autres actifs non courants	6	206 091	432 066
Total des actifs non courants		350 769 649	323 707 936
Actifs courants			
Stocks		101 544 483	96 162 334
-Provisions pour dépréciation des stocks		(3 542 839)	(4 835 228)
Stocks nets	7	98 001 644	91 327 106
Clients et comptes rattachés		29 215 774	22 551 566
-Provisions pour créances douteuses		(9 330 527)	(8 865 110)
Clients et comptes rattachés nets	8	19 885 246	13 686 457
Autres actifs courants		68 891 162	37 690 956
Provisions pour dépréciation des actifs courants		(4 805 806)	(4 642 655)
Autres actifs courants nets	9	64 085 356	33 048 301
Placements et autres actifs financiers	10	149 084 995	162 150 799
Liquidités et équivalents de liquidités	11	7 997 581	7 201 338
Total des actifs courants		339 054 822	307 414 001
Total des actifs		689 824 471	631 121 937

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31-déc	
		2019	2018
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		54 270 864	53 270 874
Autres capitaux propres		3 466 468	3 202 935
Actions propres		(439 936)	(439 936)
Autres compléments d'apport		645 024	630 772
Résultats reportés		23 830 536	8 224 370
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		93 254 206	76 370 265
Résultat de l'exercice		10 700 688	21 198 656
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	103 954 894	97 568 921
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	147 313 624	121 620 046
Provisions pour risques et charges	14	8 661 383	7 798 327
Dépôts et cautionnements reçus		375 019	320 597
Total des passifs non courants		156 350 026	129 738 970
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	236 676 123	226 961 978
Autres passifs courants	16	36 485 966	34 849 391
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	156 357 462	142 002 677
Total des passifs courants		429 519 551	403 814 046
Total des passifs		585 869 577	533 553 016
Total des capitaux propres et des passifs		689 824 471	631 121 937

Etat de résultat			
(Exprimé en DT)			
	Notes	Période 12 mois	
		Allant du 01.01 au 31.12	
		2019	2018
Produits d'exploitation			
Revenus		983 739 219	917 544 925
Autres produits d'exploitation		40 439 268	37 250 330
Total des produits d'exploitation	17	1 024 178 487	954 795 255
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	815 248 506	754 691 485
Charges de personnel	19	81 946 689	73 179 893
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	27 731 256	27 016 228
Autres charges d'exploitation	21	76 430 384	70 879 950
Total des charges d'exploitation		1 001 356 835	925 767 557
Résultat d'exploitation		22 821 653	29 027 698
Charges financières nettes	22	(30 428 950)	(21 416 885)
Produits des placements	23	21 173 362	19 073 556
Autres gains ordinaires	24	1 114 624	999 277
Autres pertes ordinaires	25	(124 797)	(571 452)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		14 555 892	27 112 195
Impôt sur les bénéfices	26	3 855 203	5 913 539
Résultat des activités ordinaires après impôt		10 700 688	21 198 656
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		10 700 688	21 198 656
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		10 700 688	21 198 656

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois	
		Allant du 01.01 au 31.12	
		2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		10 700 688	21 198 656
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		27 659 906	27 115 310
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(2 342 160)	(1 107 514)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	(89 451)	(176 031)
* Variation des :			
- stocks	7	(5 382 149)	(21 728 539)
- créances	8	(6 664 207)	(3 205 201)
- autres actifs	9	(31 200 206)	18 726 940
- fournisseurs et autres passifs courants		11 350 721	38 707 656
Charges d'intérêt	22	34 938 497	25 644 608
Produits des placements	23	(21 173 362)	(19 073 556)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	2 243 533	487 479
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		20 041 810	86 589 808
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(43 937 256)	(39 670 883)
Charges à répartir		(78 071)	(117 109)
Autres cautionnements versés		(661 507)	(1 537 059)
Prêts aux personnels		139 816	146 480
Décassements pour titres de participations		(10 225 339)	(39 478 699)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		428 053	926 292
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(54 334 305)	(79 730 978)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions propres		14 252	-
Opérations sur fonds social		263 534	124 951
Décassements sur remboursements d'emprunts		(29 053 502)	(32 090 647)
Décassements des intérêts sur emprunts		(34 938 497)	(25 644 608)
Variation des cautionnements reçus		54 422	313 195
Variation des placements et autres actifs financiers courants		13 065 804	(22 589 964)
Produits des placements		21 173 362	19 073 556
Distribution de dividendes		(4 592 500)	(8 036 875)
Concours Bancaires courant		(9 967 263)	1 782 347
Encaissements provenant des emprunts		54 747 080	30 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		10 766 691	(37 068 046)
Variation de trésorerie		(23 525 805)	(30 209 216)
Trésorerie au début de l'exercice		(72 399 601)	(42 190 385)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(95 925 406)	(72 399 601)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2019, le réseau de la société s'étend sur 101 points de vente.

Le capital de la SMG au 31/12/2019 s'élève à 11 481 250 DT.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2019 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2019 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.5 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2019 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stocks :

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2019 a tenu compte de l'antériorité des articles. La valeur de la provision est estimée à 3 542 839 DT au 31/12/2019 contre une provision de 4 835 228 DT au 31/12/2018.

3.6 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.7 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.8 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2019

Rubrique	Valeurs brutes						Amortissements							Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2018	Acquisition	Régularisation	Transfert	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Dotation	Provision complémentaire	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2019	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Logiciels de gestion	23 731 532	5 209 283	0	0	0	0	28 940 815	13 161 345	2 397 061	0	0	0	15 558 407	13 382 409	10 570 187
Fonds de commerce	33 735 457	13 054 213	(110 000)	0	(593 848)	0	46 085 821	5 141 143	2 090 876	116 559	(621 999)	0	6 726 579	39 359 243	28 594 314
Fonds de commerce en cours	2 854 099	949 747	0	0	0	0	3 803 846	0	0	0	0	0	0	3 803 846	2 854 099
LOGICIEL EN COURS	0	98 028	0	0	0	0	98 028	0	0	0	0	0	0	98 028	0
Total des immobilisations incorporelles	60 321 088	19 311 271	(110 000)	0	(593 848)	0	78 928 511	18 302 488	4 487 937	116 559	-621 999	0	22 284 986	56 643 525	42 018 600
Terrains Nus	5 142 409	331 318		0	0	0	5 473 727	139 526		0	0	0	139 526	5 334 201	5 002 883
Bâtiments	35 335 718	-25 992		0	0	0	35 309 726	17 370 217	1 434 688	0	0	0	18 804 905	16 504 820	17 965 501
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	29 316 698	1 496 183		84 789	(431 059)	0	30 466 611	17 791 120	2 668 669	0	(313 095)	0	20 146 693	10 319 917	11 525 579
Matériels industriel	57 395 487	5 779 612		0	(430 340)	(10 530)	62 734 229	31 591 696	5 934 680	0	(357 172)	(10 530)	37 158 674	25 575 555	25 803 791
Matériels et. Outillage	2 173 317	234 372		0	(25 305)	0	2 382 384	2 108 145	158 489	0	(25 305)	0	2 241 328	141 056	65 172
Matériels de transport de Biens	127 860	0		0	0	0	127 860	121 673	6 158	0	0	0	127 832	28	6 186
Matériels de transport de Pers.	4 550 467	1 010 237		0	0	(279 751)	5 280 954	2 269 525	687 021	0	0	(238 993)	2 717 553	2 563 401	2 280 943
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	44 077 263	5 180 319		0	(400 194)	0	48 857 388	28 034 139	4 184 560	0	(371 569)	0	31 847 130	17 010 258	16 043 124
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	63 467 880	7 999 221		(35 446)	(281 509)	0	71 150 146	24 959 531	6 103 338	17 778	(281 509)	0	30 799 138	40 351 008	38 508 349
Equipement de Bureau (mobilier)	2 059 669	99 308		0	(19 379)	0	2 139 598	1 657 677	164 930	0	(19 379)	0	1 803 227	336 371	401 992
Equipement.Bur. (Matériel)	62 087	0		0	(307)	0	61 781	58 255	1 309	0	(307)	0	59 257	2 524	3 832
Equipement informatique	9 911 359	2 631 408		0	(61 591)	(48 321)	12 432 854	7 192 151	1 190 507	0	(53 980)	(48 321)	8 280 356	4 152 498	2 719 208
Bâtiments en cours	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériels en cours	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations générales en cours	49 343	0		(49 343)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 343
Total des immobilisations corporelles	253 669 557	24 735 985	0	0	(1 649 685)	(338 602)	276 417 256	133 293 654	22 534 348	17 778	(1 422 317)	(297 844)	154 125 620	122 291 635	120 375 903
Total des immobilisations	313 990 645	44 047 256	(110 000)	0	(2 243 533)	-338 602	355 345 766	151 596 142	27 022 286	134 337	(2 044 316)	(297 844)	176 410 604	178 935 161	162 394 503

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 171 628 398 DT au 31/12/2019 contre un solde de 160 881 368 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Titres de participation (a)	163 307 149	153 081 810	10 225 339
Prêts aux personnels	2 228 297	2 368 113	(139 816)
Dépôts et cautionnements	6 627 535	5 966 029	661 507
Total immobilisations financières brutes	172 162 982	161 415 951	10 747 030
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel et des cautions	(284 584)	(284 584)	-
Total immobilisations financières nettes	171 628 398	160 881 368	10 747 030

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2019, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2019	Provision	VCN 31/12/2019
Sté L'IMG	68 015 000	-	68 015 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
MG SICAR	2 899 230	-	2 899 230
MG INVEST	2 249 480	-	2 249 480
CIVA	29 999	-	29 999
NEXUS	825 335	-	825 335
MG INTERNATINAL	999 990	-	999 990
BNA	200 004	-	200 004
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	163 307 149	250 000	163 057 149

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 206 091 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2019	Résorption antérieures	Résorption 2019	VCN 31/12/2019	VCN 31/12/2018
Charges à répartir	4 247 820	3 737 683	304 046	206 091	432 066
Total	4 247 820	3 737 683	304 046	206 091	432 066

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 98 001 644 DT au 31/12/2019 contre un solde de 91 327 106 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	101 453 937	95 343 927	6 110 010
Stocks de marchandises chez des tiers	90 546	818 407	(727 861)
Total Stocks de marchandises brutes	101 544 483	96 162 334	5 382 149
Provision des stocks	(3 542 839)	(4 835 228)	1 292 388
Total Stocks de marchandises nettes	98 001 644	91 327 106	6 674 538

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 19 885 246 DT au 31/12/2019 contre un solde de 13 686 457 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Clients effets à recevoir	3 523 683	2 038 372	1 485 311
Clients sociétés et associations	16 329 625	11 611 296	4 718 329
Clients douteux ou litigieux	9 330 527	8 865 110	465 417
Clients factures à établir	31 939	36 788	(4 849)
Total clients bruts	29 215 774	22 551 566	6 664 208
Provision des clients	(9 330 527)	(8 865 110)	(465 417)
Total clients nets	19 885 246	13 686 457	6 198 790

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 64 085 356 DT au 31/12/2019 contre un solde de 33 048 301 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Fournisseurs débiteurs	4 614 103	4 410 210	203 893
Prêts et avances aux personnels	902 663	377 152	525 512
TVA, autres impôts et taxes	13 415	-	13 415
Report d'impôt sur les sociétés	8 587 572	5 738 084	2 849 489
Sociétés du groupe	32 060 059	8 586 682	23 473 377
Débiteurs divers	14 062 066	11 050 842	3 011 224
Produits à recevoir	2 201 474	2 536 931	(335 457)
Comptes d'attentes à régulariser	70 545	22 000	48 545
Charges constatées d'avance	6 379 262	4 969 055	1 410 207
Total autres actifs courants bruts	68 891 162	37 690 956	31 200 206
Provision des autres actifs courants	(4 805 806)	(4 642 655)	(163 151)
Total autres actifs courants nets	64 085 356	33 048 301	31 037 055

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 149 084 995 DT au 31/12/2019 contre un solde de 162 150 799 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	1 678 198	1 158 320	519 878
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de Trésorerie	147 350 000	160 950 000	(13 600 000)
Actions cotées	22 664	8 345	14 319
Intérêts courus	7 611	7 611	-
Total des placements et autres actifs financiers	149 084 995	162 150 799	(13 065 804)

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 7 977 581 DT au 31/12/2019 contre un solde de 7 201 338 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Valeurs à l'encaissement	4 862 451	5 018 963	(156 512)
Banques créditrices	2 560 811	1 647 227	913 584
CCP	4 212	4 332	(120)
Caisses	570 107	530 816	39 291
Total liquidités et équivalents de liquidités	7 997 581	7 201 338	796 243

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 156 357 462 DT au 31/12/2019 contre un solde 142 002 677 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Banques débitrices	103 922 987	79 600 939	24 322 048
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	29 053 502	32 090 647	(3 037 145)
Billets de trésorerie reçus	6 700 000	1 400 000	5 300 000
Intérêt courus	1 680 973	911 091	769 881
Emprunts courants liés au cycle d'exploitation	15 000 000	28 000 000	(13 000 000)
Total concours bancaires et autres passifs financiers	156 357 462	142 002 677	14 354 785

La trésorerie au 31 décembre 2019 s'élève à (95 925 406) DT contre (72 399 601) DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	8Solde au 31/12/2017	Variation
Valeurs à l'encaissement	4 862 451	5 018 963	(156 512)
Banques créditrices	2 560 811	1 647 227	913 584
CCP	4 212	4 332	(120)
Caisses	570 107	530 816	39 291
Banques débitrices	(103 922 987)	(79 600 939)	(24 322 048)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(95 925 406)	(72 399 601)	(23 525 805)

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 97 568 921 DT au 31/12/2018 à 103 954 894 DT au 31/12/2019. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 619 989	1 457 995	(439 936)	630 772	3 134 553	-	22 126 692	84 282 189
- Dons sur fond social										-		-
- Intérêts sur fond social					-	124 951						124 951
- Actions propres							-	-				-
- Résultat de la période				9 000 000					13 126 692		(22 126 692)	-
-Distribution de dividendes									(8 036 875)			(8 036 875)
Résultat de l'exercice 2018											21 198 656	21 198 656
Capitaux propres au 31/12/2018	11 481 250	1 148 125	35 718 750	16 403 999	1 619 989	1 582 946	(439 936)	630 772	8 224 370	-	21 198 656	97 568 921
- Dons sur fond social												-
- Intérêts sur fond social					-	263 534						263 534
- Actions propres							-	14 252				14 252
- Résultat de la période				999 990					20 198 666		(21 198 656)	-
-Distribution de dividendes									(4 592 500)			(4 592 500)
Résultat de l'exercice 2019											10 700 688	10 700 688
Capitaux propres au 31/12/2019	11 481 250	1 148 125	35 718 750	17 403 989	1 619 989	1 846 480	(439 936)	645 024	23 830 536	-	10 700 688	103 954 894

A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2019	2018	2017
1. Solde au 1er janvier			
-Trésorerie			-
-Prêts au personnel	3 202 935	3 077 984	2 958 244
Total	3 202 935	3 077 984	2 958 244
2. Ressources de l'exercice			
-Intérêts de prêts au personnel	263 534	124 951	122 294
3. Emplois de l'exercice			
-Aides au personnel non remboursables	-	-	(2 554)
4. Solde au 31 Décembre			
-Trésorerie			-
-Prêts au personnel	3 466 468	3 202 935	3 077 984
Total	3 466 468	3 202 935	3 077 984
Réserves pour fonds social	1 619 989	1 619 989	1 619 989
Intérêts sur fonds social	1 846 480	1 582 946	1 457 995
Total	3 466 468	3 202 935	3 077 984

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2019 est de 13 227 actions valorisées à 439 936 DT.

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2019 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 0,933 DT calculé comme suit :

$$\text{Résultat par action} = \frac{10\,700\,688}{11\,468\,023} = 0,933$$

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 147 313 624 DT au 31/12/2019 contre un solde de 121 620 046 DT au 31/12/2018 et se présentent comme suit :

Emprunts	Solde 2018	Emprunts obtenus 2019	Reclassement échéance à moins d'un an	Solde des emprunts au 31/12/19
Emprunts bancaires	121 620 046	54 747 080	29 053 502	147 313 624
Total des emprunts	121 620 046	54 747 080	29 053 502	147 313 624

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 8 661 383 DT au 31/12/2019 contre un solde de 7 798 327 DT au 31/12/2018. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Reprise 2019	Dotation 2019	Solde au 31/12/2019
Provisions pour risques et charges	7 798 327	97 125	960 181	8 661 383
Total des provisions pour risques et charges	7 798 327	97 125	960 181	8 661 383

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 236 676 123 DT au 31/12/2019 contre un solde de 226 961 978 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	73 114 632	82 496 147	(9 381 515)
Fournisseurs effets à payer	144 658 159	118 874 803	25 783 356
Factures non parvenues	18 903 332	25 591 028	(6 687 695)
Total des fournisseurs	236 676 123	226 961 978	9 714 145

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 36 485 966 DT au 31/12/2019 contre un solde de 34 849 391DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Clients avances sur achats	637 364	480 038	157 325
Rémunérations dues	394 460	602 527	(208 067)
Personnels cession sur salaire	52 769	12 610	40 159
Dettes provisionnées liés au personnel	8 700 050	8 225 845	474 205
TVA et Autres impôts et taxes	5 591 115	6 128 662	(537 547)
CNSS	4 680 498	4 594 698	85 800
Autres créditeurs divers	3 184 441	2 336 459	847 982
Charges à payer	10 845 816	10 911 004	(65 188)
Produits constatés d'avance	2 399 454	1 557 548	841 906
Total des autres passifs courants	36 485 966	34 849 391	1 636 575

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 024 178 487 DT contre 954 795 255 DT en 2018, soit une augmentation de 69 383 233 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Vente de marchandises	983 739 219	917 544 925	66 194 294
Autres produits d'exploitation	40 439 268	37 250 330	3 188 938
Total des produits d'exploitation	1 024 178 487	954 795 255	69 383 233

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2019 s'élèvent à 815 248 506 DT contre 754 691 485 DT en 2018, soit une augmentation de 60 557 021 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2019 s'élèvent à 81 946 689 DT contre 73 179 893 DT en 2018, soit une augmentation de 8 766 796 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Salaires et compléments de salaires	77 429 846	70 115 400	7 314 446
Autres charges sociales	4 516 843	3 064 493	1 452 350
Total des charges du personnel	81 946 689	73 179 893	8 766 796

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2019 s'élèvent à 27 731 256 DT contre 27 016 228 DT en 2018, soit une augmentation de 715 027 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Dotation aux amortissements	27 128 473	25 093 662	2 034 811
Dotation/Reprise aux provisions pour risques et charges	960 181	811 565	148 616
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	163 151	239 688	(76 538)
Dotation aux provisions des stocks	(1 292 388)	593 421	(1 885 809)
Résorption des charges à répartir	304 046	332 856	(28 810)
Provision pour dépréciation des comptes clients	467 793	(54 964)	522 756
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	27 731 256	27 016 228	715 027

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 76 430 384 DT contre 70 879 950 DT en 2018, soit une augmentation de 5 550 434 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	15 934 611	13 703 827	2 230 784
Loyers du siège et autres locaux	11 522 593	12 607 186	(1 084 592)
Transport sur achats	9 193 432	7 402 614	1 790 817
Publicités, publications et relations publiques	10 794 170	9 440 858	1 353 312
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 067 256	7 354 287	(287 032)
Entretien et réparations	5 715 018	5 999 783	(284 766)
Autres impôts, taxes et versements. Assimilés	5 077 722	3 551 067	1 526 655
Rémunérations d'intermédiaires	1 627 985	2 515 705	(887 720)
Transport du personnel	1 736 282	1 480 529	255 753
Déplacements missions et réceptions	1 954 278	1 758 324	195 954
Frais postaux et télécommunications	1 109 084	980 817	128 267
Primes d'assurance	2 381 406	2 016 661	364 745
Services Bancaires et assimilés	1 454 669	1 048 258	406 411
Charges diverses ordinaires	861 878	1 020 033	(158 155)
Total des autres charges d'exploitation	76 430 384	70 879 950	5 550 434

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2019 s'élèvent à 30 428 950 DT contre 21 416 885 DT en 2018, soit une augmentation de 9 012 065 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Charges d'intérêts	35 136 293	25 264 241	9 872 052
Pertes de change	(197 797)	380 367	(578 164)
Total des charges financières	34 938 497	25 644 608	9 293 889
Revenu des autres créances	2 120 552	1 789 913	330 639
Intérêts des comptes créditeurs	2 388 995	2 437 810	(48 815)
Total des produits financiers	4 509 547	4 227 723	281 824
Total des charges financières nettes	30 428 950	21 416 885	9 012 065

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2019 s'élèvent à 21 173 362 DT contre 19 073 556 DT en 2018, soit une augmentation de 2 099 805 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Produits des placements	17 095 265	13 073 731	4 021 534
Dividendes	4 078 097	5 999 825	(1 921 728)
Total des produits des placements	21 173 362	19 073 556	2 099 805

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 114 624 DT contre 999 277 DT en 2018, soit une augmentation de 115 347 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	89 451	176 031	(86 580)
Autres gains non récurrents	801 758	606 301	195 457
Gains nets sur tickets repas	223 415	216 945	6 470
Total des autres gains ordinaires	1 114 624	999 277	115 347

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 124 797 DT contre 571 452 DT en 2018, soit une diminution de 446 655 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
CNSS personnel partant	55 360	204 663	(149 303)
Moins-values sur cession d'immobilisations	21 480	72 829	(51 349)
Pertes non récurrentes	47 957	293 960	(246 003)
Total des autres pertes ordinaires	124 797	571 452	(446 655)

Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 855 203 DT.

Note N° 27 : Les parties liées :

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 277 409 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2019 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 8 887 664 DT.
- Les ventes en TTC de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 12 425 688 DT.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit de 4 077 450 DT relatif aux dividendes accordés par la Société Centrale Magasin Général tel que décidé par l'assemblée générale du 30 avril 2019.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 1 340 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2019 à la Société Magasin Général une valeur hors taxe de 30 000 en contrepartie de location de son fonds de commerce situé à Nabeul.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2019, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des travaux de rénovation spécifiques de MG Maxi Nabeul pour un montant hors taxes de 199 675 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a réalisé au cours de l'exercice 2019 au profit de la Société Magasin Général des compléments des travaux d'aménagement spécifique des magasins pour un montant hors taxes de 1 413 109 DT.

- Au cours de l'exercice 2019, la société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 2 211 482DT.
- Au cours de l'exercice 2019, la société Immobilière Magasin Général a reçu une avance sur loyer sur le futur MG Raoued pour un montant de 397 000DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 64 325 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière Magasin Général a facturé à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2019 des cautions de loyer des locaux commerciaux pour la valeur de 572 500 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière Magasin Général au cours de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 317 001 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 27 740 246 DT au 31/12/2019.
- La société Immobilière Magasin Général a réalisé au cours de l'exercice 2019 au profit de la Société Magasin Général des travaux de pilotage pour un montant hors taxes de 149 426DT.
- La Société Magasin Général a procédé à une augmentation de capital de la société Immobilière Magasin Général pour un montant de 10 000 000DT par la conversion d'une partie de son compte courant associés.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- Les ventes en TTC de la Société BHM à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 720 178 DT.
- Au cours de l'exercice 2019, la société BHM a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxe de 1 450 002 DT.
- La société BHM a réalisé au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxe de 51 000 relatifs à la plus-value sur cession d'immobilisation à la Société Magasin Général.
- La Société Magasin Général a facturé un produit hors taxe de 88 334 DT à la société BHM et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 3 408 552 DT au 31/12/2019.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 254 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société BHM.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La société BHM Distribution a constaté au cours de l'exercice 2019, un produit hors taxe de 12 000 195 DT relatif à la cession des fonds de commerce de ces anciens points de vente Promogro à la Société Magasin Général.
- Au cours de l'exercice 2019, La société BHM Distribution a réalisé un produit hors taxe de 47 000 relatifs à la plus-value sur cession d'immobilisation à la Société Magasin Général.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectuée au profit de la Société BHM Distribution.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

6. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)

- La société Immobilière BHM a loué au cours de l'exercice 2019 à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 629 727 DT.

7. Opérations réalisées avec MG SICAR (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG SICAR.

8. Opérations réalisées avec MG INVEST (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG INVEST.

9. Opérations réalisées avec MG International (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG International.

10. Opérations réalisées avec FOUNA (Filiale de SMG)

- Les ventes brutes en HT de la Société Magasin Général à la Société Founa Distribution au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 227 381 DT. La valeur de la remise comptabilisée à accorder par la société vendeuse à la société acheteuse s'élève à 147 286 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Founa Distribution au cours du 2019 se sont élevés à 32 834 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31/12/2019 à 410 859 DT.
- La société Founa Distribution a constaté au cours de l'exercice 2019 des produits hors taxes relatifs aux services de publicité et de marketing pour le compte de la Société Magasin Général pour un montant de 315 000 dinars.

11. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2019, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.
Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2019 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2019	Produits financiers constatés en 2019
BHM Promogro	7 100 000	554 846
Centrale Magasin Général	8 000 000	823 402
Immobilière Magasin Général	110 150 000	11 577 026
SS AUTO	1 550 000	161 009
PROD CAR TUNISIE	200 000	18 317
SICAM	500 000	1 022 666
SOINDI	8 000 000	826 138
TUNIS CAR	1 100 000	121 218
BHM IMMOILIERE	4 450 000	448 723
SEDAN	1 250 000	137 221
CIVA	50 000	4 930
Med Invest	5 000 000	1 354 835
Founa	0	44 788
Total général	147 350 000	17 095 117

Le solde des billets de trésorerie reçus par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2019 ainsi que les charges financières subits au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2019	Charges financières constatées en 2019
Société BHM Promogros	1 000 000	87 379
Société Centrale Magasin Général	4 700 000	93 716
Lloyd Tunisie	1 000 000	17 950
Total	6 700 000	199 045

Note N° 28 : Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

A la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, la Société Magasin Général a déployé son plan de continuité d'activité avec un recours massif au télétravail dès le 23 mars 2020. Depuis le 23 mars, la Société Magasin Général est confrontée, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement. Soucieuse de protéger ses collaborateurs et ses partenaires, la Société Magasin Général peut fonctionner avec la charge considérable de travail à distance, seuls continuent à travailler sur site les personnels indispensables au fonctionnement de l'activité soit 3 612 de collaborateurs.

L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude mais elle ne s'est pas à ce stade traduit brutalement chez la Société Magasin Général par une forte baisse de l'activité puisque la Société Magasin Général est, pour ce premier trimestre de l'année 2020, en ligne avec les chiffres de T1 2019 et avec les hypothèses budgétaires en termes de volumétrie.

Il est à ce stade prématuré de mesurer la durée et l'impact économique de la crise qui s'annonce mais de tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière de la société.

Par ailleurs, les états financiers 2019 ont été arrêtés par la société magasin général le 30 avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. Ces événements ne nécessitent à cette date aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

Note N° 29 : Les engagements hors bilan

1. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 396 DT.
2. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1^{er} est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le 2^{ème} est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3^{ème} est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1^{er} échéancier, le 28/06/2014 pour le 2^{ème} et le 31/12/2014 pour le 3^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 96 402 DT.
3. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2^{ème} est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 250 357 DT.
4. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 615 679 DT.
5. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 88 731 DT.
6. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 644 206 DT.
7. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le

remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 894 819 DT.

8. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 678 608 DT.
9. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2^{ème} est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 341 112DT.
10. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 208 217 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 562 850 DT.
12. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 13 012 489 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 181 050 DT.
13. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 476 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 948 884 DT.
14. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le

remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 901 464 DT.

15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 697 621 DT.
16. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 20 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 28 065 312 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 6 680 983 DT.
17. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 203 775 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 538 013 DT.
18. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 18 530 000DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 18 530 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 26 934 194 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/10/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 7 750 756 DT.
19. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 139 445 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 631 648 DT.
20. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 225 530 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/09/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 958 776 DT.
21. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 3 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 3 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 4 229 252

DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/09/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 188 133 DT.

22. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 783 924 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/09/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 771 142 DT.
23. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 6 217 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 6 217 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 252 425 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera en 2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 840 273 DT.
24. Les lettres de crédits émises et non échues en 2019 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2019 sont de l'ordre de 2 436 632 DT.
25. Les traites et les chèques escomptées en 2019 et dont les échéances sont en 2020 et 2021 s'élèvent à 6 936 000 DT.
26. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.
27. La caution solidaire de la SOCIÉTÉ MAGASIN GENERAL pour sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » est enlevée suite au paiement de la totalité de crédit moyen terme BIAT.

Note N° 30 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

Les rémunérations des dirigeants

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvés que les pouvoirs, montants, modalités de rémunérations du directeur général et du directeur générale adjoint sont fixés par le conseil.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

↳ **Directeur Général :**

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 357 766 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société immobilière magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 DT.

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société Centrale magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 DT.

↳ **Directeur Général Adjoint :**

✓ **Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvé la nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de directeur général adjoint de la Société Magasin général. Le conseil d'administrations du 19 décembre 2017 a fixé la rémunération du directeur général adjoint. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général adjoint a perçu un salaire brut annuel de 364 394 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

↳ **Président du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration en date du 07 juin 2019 a décidé d'accorder une rémunération annuelle brute de 310 000 dinars au profit du président du conseil d'administration durant son présent mandat en tant que président du conseil. Le président du conseil bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

↳ **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit		Président du conseil d'administration	
	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	357 766	-	364 394	-	60 000	-	30 000	310 000	310 000

**Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Mai 2019, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 103 954 894 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 700 688 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note n° 28 aux Etats Financiers qui décrit les impacts potentiels de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 sur les activités de la Société Magasin Général S.A.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Prise en compte des revenus

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 983 739 219 DT, représentant 96% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentés dans les notes aux états financiers

4.2 Estimation des provisions pour risques et charges

Question clé de l'audit :

Comme indiqué au niveau de la note 14 aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Evaluation des titres de participation BHM

Question clé de l'audit :

Les titres BHM s'élèvent à 82 981 146 DT au 31 décembre 2019. Ces titres sont évalués à leur coût historique.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres BHM est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres BHM ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres BHM au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.4 Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs

Question clé de l'audit :

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 236 676 123 DT au 31 décembre 2019.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs ;
- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mai 2020

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine



Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia



Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2019

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2019 ont autorisé la Société Magasin Général à obtenir des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de ces exercices les emprunts suivants :

Conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Solde restant dû au 31/12/2019 en DT
12-déc-12	Amen Bank	10 000 000	476 190
	Attijari Bank	25 000 000	2 520 000
20-déc-13	Amen Bank	5 000 000	1 190 476
	BT	9 600 000	2 880 000
	UIB	13 000 000	5 850 000
17-déc-14	UIB	10 000 000	6 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	5 238 095
22-déc-15	UIB	10 000 000	9 500 000
	Attijari Bank	10 000 000	7 380 955
	BIAT	20 000 000	10 909 091
21-déc-16	UIB	7 600 000	6 080 000
	Attijari Bank	12 000 000	11 428 572
	UBCI	10 000 000	8 000 000
19-déc-17	BNA	40 000 000	34 166 667
	BH	10 000 000	10 000 000

B. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2019 ont autorisé la Société Magasin Général à obtenir des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de ces exercices les emprunts suivants :

1. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- Les ventes en TTC de la Société BHM à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 720 178 DT.
- Au cours de l'exercice 2019, la société BHM a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxe de 1 450 002 DT.
- La Société Magasin Général a facturé un produit hors taxe de 88 334 DT à la société BHM et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 3 408 552 DT au 31/12/2019.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 254 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société BHM.
- La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 1 674 429 dinars.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2019, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des travaux de rénovation spécifiques de MG Maxi Nabeul pour un montant hors taxes de 199 675 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a réalisé au cours de l'exercice 2019 au profit de la Société Magasin Général des compléments des travaux d'aménagement spécifique des magasins pour un montant hors taxes de 1 413 109 DT.
- Au cours de l'exercice 2019, la société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 2 211 482 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 64 325 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la Société Magasin Général à la Société Immobilière Magasin Général au cours de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 317 001 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 27 740 246 DT au 31/12/2019.
- La société Immobilière Magasin Général a réalisé au cours de l'exercice 2019 au profit de la Société Magasin Général des travaux de pilotage pour un montant hors taxes de 149 426DT.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- Les ventes en TTC de la Société BHM à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 720 178 DT.
- Au cours de l'exercice 2019, la société BHM a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxe de 1 450 002 DT.
- La Société Magasin Général a facturé un produit hors taxe de 88 334 DT à la société BHM et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 3 408 552 DT au 31/12/2019.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 254 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société BHM.
- La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2019 à 1 674 429 dinars.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société BHM Distribution.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

6. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)

- La société Immobilière BHM a loué au cours de l'exercice 2019 à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 629 727 DT.

II. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

1. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La société BHM Distribution a constaté au cours de l'exercice 2019, un produit hors taxe de 12 000 195 DT relatif à la cession des fonds de commerce de ces anciens magasins Promogro à la Société Magasin Général.
- Au cours de l'exercice 2019, la société BHM Distribution a cédé à la Société Magasin Général des immobilisations pour un prix de cession de 82 000 DT.

2. Opérations réalisées avec MG SICAR (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG SICAR.

3. Opérations réalisées avec MG INVEST (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 12 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG INVEST.

4. Opérations réalisées avec MG International (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2019 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'assistance technique effectués au profit de la société MG International.

5. Opérations réalisées avec FOUNA DISTRIBUTION (Filiale de SMG)

- Les ventes brutes hors taxes de la Société Magasin Général à la Société Founa Distribution au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 227 381 DT. Les remises à accordées par la Société Magasin Général au profit de la société Founa Distribution au titre de ces ventes s'élèvent à 147 286 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la Société Magasin Général à la Société Founa Distribution au cours de l'exercice 2019 se sont élevés à 32 834 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant associés s'élevant à 410 859 DT au 31/12/2019.
- La Société Magasin Général a constaté des charges au cours de l'exercice 2019 au titre des services de publicité et de marketing réalisés par la société Founa Distribution pour un montant de 315 000 dinars.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- La société Immobilière Magasin Général a facturé à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2019 des cautions de loyer des locaux commerciaux pour une valeur de 572 500 DT.
- Au cours de l'exercice 2019, la société Immobilière Magasin Général a reçu une avance sur loyer sur le futur MG Raoued pour un montant de 397 000DT.

7. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2019, la société BHM a cédé à la Société Magasin Général des immobilisations pour un prix de cession de 55 900 DT.

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2019, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.
Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2019 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2019	Produits financiers constatés en 2019
BHM	7 100 000	554 846
Centrale Magasin Général	8 000 000	823 402
Immobilière Magasin Général	110 150 000	11 577 026
SS AUTO	1 550 000	161 009
PROD CAR TUNISIE	200 000	18 317
SICAM	500 000	1 022 666
SOINDI	8 000 000	826 138
TUNIS CAR	1 100 000	121 218
BHM IMMOILIERE	4 450 000	448 723
SEDAN	1 250 000	137 221
CIVA	50 000	4 930
Med Invest	5 000 000	1 354 835
Founa	-	44 788
Total général	147 350 000	17 095 117

- Le solde des billets de trésorerie reçues par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2019 ainsi que les charges financières supportées au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2019	Charges financières constatées en 2019
Société BHM	1 000 000	87 379
Société Centrale Magasin Général	4 700 000	93 716
Lloyd Tunisie	1 000 000	17 950
Total général	6 700 000	199 045

9. Autorisation d'emprunts

Les Conseils d'Administration du 28 Novembre 2018 ont autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de 38,5 millions de dinars. Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2019, des emprunts auprès des établissements bancaires suivants :

- Banque Nationale Agricole pour 18 530 000 dinars
- Banque de Tunisie pour 10 000 000 dinars
- Attijari Bank pour 20 000 000 dinars
- Zitouna Bank pour 6 217 000

Le conseil d'administration du 12 février 2020 a pris acte du dépassement du montant des emprunts approuvés au titre de l'exercice 2019 et a autorisé l'excédent de dépassement de 16 millions de dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

▪ Directeur général

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 357 766 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société immobilière magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société Centrale magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 DT.

▪ Directeur Général Adjoint

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvé la nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de directeur général adjoint de la Société Magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2019, le Directeur Général adjoint a perçu un salaire brut annuel de 364 394 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture

de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

▪ **Président du Conseil d'Administration**

Le conseil d'administration en date du 07 juin 2019 a décidé d'accorder une rémunération annuelle brute de 310 000 dinars au profit du président du conseil d'administration durant son présent mandat en tant que président du conseil. Le président du conseil bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

▪ **Les administrateurs**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit		Président du conseil d'administration	
	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	357 766	-	364 394	-	60 000	-	30 000	310 000	310 000

Tunis, le 18 Mai 2020

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine



Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia



FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds commun de placement « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables .

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds commun de placement « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note **(2.3)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le «**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le FCP « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » emploie 11,22% de son actif en actions de la société « ATB », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Le FCP « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » emploie 10,42% de son actif en actions de la société « Euro-cycles », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Le FCP « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » emploie 10,77% de son actif en actions de la société « Tunis Re », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire du « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux organes de direction et d'administration du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds commun de placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds commun de placement.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds commun de placement;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « **DELTA EPARGNE ACTIONS** » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours de l'année 2016.
2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la concordance avec les états financiers des chiffres données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2019.
3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
EXPERTISE & CONSEIL INTERNATIONAL
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/12/2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	187 997	207 987
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		177 666	190 356
b - Obligations et Valeurs assimilées		10 331	17 631
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 079	4 158
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	1 079	4 158
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		189 075	212 144
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	303	315
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	3 884	3 807
TOTAL PASSIF		4 187	4 122
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	175 844	200 166
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	9 044	7 857
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 043	7 855
ACTIF NET		184 888	208 022
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		189 075	212 144

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	13 440	12 329
a - Dividendes		12 740	11 398
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		700	931
 PR 2 - Revenus des placements monétaires	 3-3	 51	 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 492	12 461
 CH 1 - Charges de gestion des placements	 3-7	 -1 714	 -1 845
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 778	10 616
 <u>PR 3 - Autres produits</u>		 -	 -
CH 2 - Autres charges	3-8	-2 496	-2 606
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 282	8 010
 <u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		 -239	 -155
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 043	7 855
 <u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u> <u>(annulation)</u>		 239	 155
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-17 620	-14 488
* +/- values réalisées sur cession des titres		96	38 787
* Frais de négociation de titres		-24	-305
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-8 266	32 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	9 282	8 010
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 17 620	- 14 488
c - +/- values réalisées sur cession de titres	96	38 787
d - Frais de négociation de titres	- 24	- 305
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 7 761	- 5 631
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	-	10 728
* Capital	-	9 583
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1 140
* Régularisations des sommes distrib.		5
b - Rachats	- 7 107	- 3 703
* Capital	- 7 283	- 3 194
* Régularisation des sommes non distrib.	511	- 554
* Régularisation des sommes distrib.	- 335	46
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 23 134	33 398
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	208 022	174 624
b - En fin de l'exercice	184 888	208 022
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 649	1 589
b - En fin de l'exercice	1 589	1 649
VALEUR LIQUIDATIVE	116,355	126,150
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-3,99%	17,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat des placements cédés constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **187 997 DT** et se détaille ainsi :

Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Actions		208 225	177 666	93,97%
ARTES	3 224	22 756	15 682	8,29%
ATB	5 300	21 615	21 211	11,22%
ATELIER DU MEUBLE INTERIEUR	2 800	11 240	11 060	5,85%
ATL	6 800	18 797	11 478	6,07%
ATL NS J01072019	2 720	7 521	5 250	2,78%
ATTIJARI LEASING	796	13 603	9 656	5,11%
BT	1 180	9 218	9 133	4,83%
CITY CARS	2 400	20 543	17 626	9,32%
EURO-CYCLES	1 050	22 640	19 709	10,42%
NEW BODY LINE	3 800	21 359	18 886	9,99%
SFBT	400	7 800	7 624	4,03%
TPR	2 100	7 772	9 988	5,28%
TUNIS RE	2 560	23 361	20 365	10,77%
Obligations et valeurs assimilées		10 060	10 331	5,46%
BTA09MAI2022	10	10 060	10 331	5,46%
Totaux		218 285	187 997	99,43%

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2018	220 397	607	-13 018	207 987	
Acquisitions de l'exercice	15 821			15 821	
Obligations & Valeurs assimilés					
Actions	15 821			15 821	
Cession et remboursement de l'exercice	-17 933			-17 933	
Obligations & Valeurs assimilées	-10 891			-10 891	488
Actions	-7 042			-7 042	-392
Variation des +/- valeurs latentes			-17 628	-17 628	
Actions			-17 620	-17 620	
Obligations & Valeurs assimilés			-8*	-8	
Variation intérêts courus		-250		-250	
				-	
Solde au 31/12/2019	218 285	357	-30 646	187 997	96

*Surcote sur BTA

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 440 Dinars au 31/12/2019, contre un montant de 12 329 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des actions		
Dividendes	12 740	11 398
Revenus des Obligations & valeurs assimilées		
Intérêts BTA	700	931
Total	13 440	12 329

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2019, à 51 Dinars et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Intérêts/ Compte de dépôt	51	132
Total	51	112

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2018	
- Montant	200 166
- Nombre de parts	1649
- Nombre de copropriétaires	7
Souscriptions	
- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de nouveaux copropriétaires	0
Rachats effectués	
- Montant	-6 773
- Nombre de parts	60
- Nombre de copropriétaires sortants	1
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-17 620
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	96
- Frais de négociation des titres	-24
Capital au 31/12/2019	
- Montant	175 844
- Nombre de parts	1589
- Nombre de copropriétaires	6

3-5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2019 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Sommes distribuables de l'exercice	9 043	7 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	2
Total	9 044	7 857

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 303 DT contre 315 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Gestionnaire	113	205
- Dépositaire	190	110
Total	303	315

3-7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2019 à 1 714 DT contre 1 845 DT au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Rémunération du gestionnaire	1 523	1 640
- Rémunération du dépositaire	190	205
Total	1 714	1 845

3-8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à 2 496 DT contre 2 606 DT au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Honoraires du commissaire aux comptes	2 000	2 000
- Rémunération du CMF	190	205
- Publicité & Publication	305	401
Total	2 496	2 606

3-9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 3 884 DT contre 3 807 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Honoraires de CAC à payer	3 818	3 740
- Redevance CMF à payer	63	65
- État retenue à la source	2	2
Total	3 884	3 807

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 079 DT contre 4 158 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Avoirs en banque	1 079	4 158
- Sommes à l'encaissement	-	-
- Sommes à régler	-	-
Total	1 079	4 158

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4-3.Données par part et ratios pertinents

4.3.1 – Données par part

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
REVENUS DES PLACEMENTS	8,491	7,556	5,886	6,032	4,873
<i>Charges de gestion des placements</i>	-1,079	-1,119	-0,926	-0,915	-0,957
REVENU NET DES PLACEMENTS	7,412	6,438	4,961	5,117	3,916
<i>Autres produits</i>	-	-	-	-	-
<i>Autres charges</i>	-1,571	-1,581	-1,551	-1,553	-1,369
RESULTAT D'EXPLOITATION	5,842	4,857	3,409	3,564	2,546
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,150	-0,094	0,006	0,019	-0,214
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5,691	4,763	3,416	3,583	2,333

* Variation des +/- values potentielles sur titres	-11,089	-8,786	8,059	11,515	-6,797
* +/- values réalisées sur cession des titres	0,060	23,521	0,272	-3,154	-9,752
* Frais de négociation de titres	-0,015	-0,185	-0,021	-0,142	-0,145
* +/- valus sur titres & frais de négociation	-11,044	14,551	8,309	8,219	-16,694
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-5,202	19,408	11,719	11,784	-14,147
	0,000				
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-11,044	14,551	8,309	8,219	-16,694
Régularisation du résultat non distribuable	0,321	0,355	0,010	-0,772	0,981
Sommes non distribuables de l'exercice	-10,722	14,906	8,320	7,447	-15,713
Distribution de dividendes	4,764	3,415	3,584	2,332	2,657
Valeur liquidative	116,355	126,150	109,895	101,744	93,045

4.3.2 – Ratios de gestion des placements :

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Actif net moyen	196 455,080	191 323,003	168 503,836	166 468,275	188 140,839
Charges de gestion de placements/Actif net Moyen	0,87%	0,96%	0,87%	0,88%	0,93%
Autres Charges/Actif net Moyen	1,27%	1,36%	1,46%	1,49%	1,33%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen	4,72%	4,19%	3,21%	3,42%	2,48%

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Noureddine Ben Arbia (Horwath ACF).

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		76 866 168	76 866 168
- amortissements écarts d'acquisition		(58 632 118)	(56 832 956)
	1	18 234 051	20 033 212
Immobilisations incorporelles		43 070 401	37 341 754
- amortissements immobilisations incorporelles		(20 442 827)	(17 150 693)
	2	22 627 574	20 191 061
Immobilisations corporelles		434 176 380	397 582 253
- amortissements immobilisations corporelles		(204 960 268)	(178 984 085)
	2	229 216 112	218 598 168
Immobilisations financières		5 041 833	4 341 152
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(555 188)	(555 188)
	3	4 486 645	3 785 965
Actifs d'impôts différés	4	21 343 056	16 444 355
Autres actifs non courants	5	653 898	2 285 873
Total des actifs immobilisés		296 561 337	281 338 634
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		296 561 337	281 338 634
ACTIFS COURANTS			
Stocks		264 343 144	255 711 895
-Provision pour dépréciation des stocks		(3 684 977)	(4 880 755)
	6	260 658 167	250 831 140
Clients et comptes rattachés		44 704 149	43 481 366
-Provision pour créances douteuses		(17 584 275)	(16 396 392)
	7	27 119 874	27 084 974
Autres actifs courants		120 723 819	99 357 910
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(9 824 473)	(9 537 172)
	8	110 899 346	89 820 738
Placements et autres actifs financiers	9	16 060 291	38 035 167
Liquidités et équivalents de liquidités	10	13 089 429	9 557 800
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		427 827 106	415 329 819
TOTAL DES ACTIFS		724 388 443	696 668 453

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Complément d'apport		-	-
Actions propres		(443 825)	(443 825)
Réserves consolidées		(18 397 777)	(16 855 001)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(7 360 352)	(5 817 577)
Résultat consolidé		(13 265 343)	3 054 207
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	(20 625 696)	(2 763 370)
Intérêts des minoritaires dans les réserves		2 588 319	2 632 038
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(837 132)	(90 681)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	167 607 203	146 404 475
Provisions pour risques et charges	13	16 638 342	16 624 268
Dépôts et cautionnements reçus		2 216 600	1 580 687
Passifs impôts différés		681 328	377 611
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		187 143 473	164 987 042
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	256 276 977	267 421 575
Autres passifs courants	15	41 282 008	39 628 892
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	258 560 493	224 852 958
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		556 119 478	531 903 425
TOTAL DES PASSIFS		743 262 951	696 890 466
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		724 388 443	696 668 453

Groupe SMG

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**(Exprimé en dinar tunisien)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018
Produits d'exploitation			
Revenus	16	1 056 985 245	1 004 311 060
Production immobilisée		6 602 014	2 165 543
Autres produits d'exploitation	17	41 831 103	36 810 822
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 105 418 362	1 043 287 426
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(874 107 981)	(820 426 071)
Charges de personnel	19	(89 750 507)	(81 524 960)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(35 271 610)	(38 073 308)
Autres charges d'exploitation	21	(77 130 496)	(71 694 162)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(1 076 260 595)	(1 011 718 501)
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 157 767	31 568 925
Charges financières nettes	22	(43 810 995)	(28 103 010)
Produits des placements	23	4 134 015	3 392 836
Autres gains ordinaires	24	2 046 500	1 945 632
Autres pertes ordinaires	25	(1 369 301)	(739 157)
-			
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		(9 842 014)	8 065 225
Impôts différés	26	4 594 984	3 339 475
Impôt sur les bénéfices	27	(8 855 445)	(8 441 174)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(14 102 475)	2 963 526
Eléments extraordinaires	28	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(14 102 475)	2 963 526
Part revenant aux intérêts minoritaires		(837 132)	(90 681)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		(13 265 343)	3 054 207

Groupe SMG
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		(13 265 343)	3 054 207
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(837 132)	(90 681)
*Amortissements et provisions		34 256 258	33 837 177
*Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		(601 765)	(323 938)
*Variation des :			
- Stocks		(8 631 249)	(64 263 141)
- Créances clients		(1 222 783)	(3 100 829)
- Autres actifs		(21 365 909)	(497 864)
- Fournisseurs et autres dettes		(9 491 482)	60 633 920
*Charges d'intérêts		47 537 011	28 199 894
*Produits des participations		(4 134 015)	(3 392 836)
*Impôts différés		(4 594 984)	(3 339 475)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		17 648 607	50 716 433
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(45 681 000)	(48 662 686)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 064 692	323 938
Variation des charges à répartir		1 631 975	(1 712 439)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(700 681)	(2 940 471)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(43 685 014)	(52 991 657)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Variation réserves consolidées		(221 054)	(3 245 003)
Encaissement et décaissement sur emprunts		23 906 808	(10 838 927)
Décaissement intérêts sur emprunts		(47 537 011)	(28 199 894)
Dépôt et cautionnements reçus		635 913	965 810
Opérations sur fonds social		263 534	124 951
Distribution de dividendes		(4 592 500)	(8 036 875)
Billets de trésorerie		22 500 000	(11 026 745)
Produits des placements		4 134 015	3 392 836
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(525 124)	25 385 508
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(1 435 420)	(31 478 339)
Variation de trésorerie		(27 471 827)	(33 753 563)
Trésorerie au début de l'exercice		(95 556 006)	(61 802 443)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	(123 027 833)	(95 556 006)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ Du cadre conceptuel ;
- ✓ De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

I.2 Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ Soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2019			2018		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	65,11%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	65,11%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence
MG International	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Invest	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Sicar	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Civa	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Founa Distribution	80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
MG Nexus	80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	80%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

I.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2019 au 31/12/2019.

I.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM, de l'Immobilière Hafedh (absorbée par l'IMG), de FOUNA, de NEXUS et de CIVA. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

A partir du premier janvier 2016, il y a eu adoption d'un changement dans l'estimation du plan attendu de la consommation des avantages futurs procurés par l'acquisition du groupe BHM, ramenant la période d'amortissement du Goodwill y relatif de 10 ans à 20 ans.

Le changement d'estimation a été traité d'une manière prospective conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables.

I.6 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks

Le Groupe a procédé au 31/12/2019 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2019. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

I.7 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1 : Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux Amorts du GW 2019	Amort cumulés GW 31/12/2019	VCN
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	1 595 002	58 427 958	14 355 014
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010	-	-	-	-
FOUNA	1 480 000	40,00%	570 033		31/12/2018	1 251 987	62 599	62 599	1 189 388
FOUNA	2 120 000	40,00%	570 033		31/12/2018	1 891 987	94 599	94 599	1 797 388
NEXUS	800 000	100,00%	11 651		31/12/2018	788 349	39 417	39 417	748 932
CIVA	29 999	100,00%	(120 876)		31/12/2018	150 874	7 544	7 544	143 330
Total	95 230 979			2 618 800		76 866 168	1 799 162	58 632 118	18 234 051

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes				Amortissements					Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2018	Acquisition	Transfert	Cession/Rebut	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Dotation	Cession/Rebut	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Logiciels de gestion	25 891 681	5 702 438	0	0	31 663 820	14 193 233	2 578 376	0	16 771 609	14 892 211	11 698 448
Fonds de commerce	11 450 073	660 356	-110 000	-593 848	11 406 581	2 957 460	1 335 756	-621 999	3 671 218	7 735 363	8 492 613
Total des immobilisations incorporelles	37 341 754	6 362 794	-110 000	-593 848	43 070 401	17 150 693	3 914 133	-621 999	20 442 827	22 627 574	20 191 061
Terrains Nus	17 962 800	6 403 421	0	0	24 366 221	139 526	0	0	139 526	24 226 695	17 823 274
Bâtiments	89 688 998	5 194 532	40 030 924	-493 970	134 420 485	33 373 145	4 374 656	-272 009	37 475 792	96 944 693	56 315 853
Instal.gles, agenc.aménag	146 340 577	18 004 265	49 343	-1 112 763	163 281 422	80 518 924	14 501 458	-966 173	94 054 209	69 227 213	65 821 653
Matériels industriel et outillages	65 223 670	6 429 969	0	-466 176	71 187 463	37 594 204	6 636 170	-393 008	43 837 366	27 350 097	27 629 466
Matériels de transport	22 436 251	2 901 025	0	-515 895	24 821 385	16 015 036	2 318 173	-517 906	17 815 303	7 006 082	6 421 219
Equipement informatiques et de Bureaux	15 849 690	425 293	0	-175 574	16 099 409	11 343 250	419 015	-124 192	11 638 073	4 530 515	4 506 440
Bâtiments en cours	40 080 267	0	-40 080 267	0	0	0	0	0	0	0	40 080 267
Total des immobilisations corporelles	397 582 253	39 358 504	0	-2 764 377	434 176 380	178 984 085	28 249 471	-2 273 288	204 960 268	229 216 112	218 598 168
Total des immobilisations	434 924 007	45 721 298	-110 000	-3 358 225	477 246 781	196 134 778	32 163 604	-2 895 287	225 403 095	251 843 686	238 789 229

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 4 486 645 DT au 31/12/2019 contre 3 785 965 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Prêts aux personnels	2 400 729	2 617 206	-216 477
Dépôts et cautionnements	2 134 249	1 416 646	717 603
Titres de participation	506 855	307 300	199 554
Total immobilisations financières brutes	5 041 833	4 341 152	700 681
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(555 188)	(555 188)	0
Total immobilisations financières nettes	4 486 645	3 785 965	700 681

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 21 343 056 DT en 2019 contre 16 444 355 DT au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2019	Impôts différés 31/12/2018	Variation
IMG	9 662 831	7 380 413	2 282 417
SMG	3 691 447	3 251 134	440 313
Immobilière BHM	2 222 738	2 226 905	(4 167)
CMG	1 506 845	1 238 918	267 927
BHM	1 304 617	527 371	777 246
Immobilière Zaineb	1 154 583	205 292	949 290
BHM Distribution	883 434	883 434	0
CIVA	110 778	110 778	0
FOUNA	613 471	613 471	0
SS Auto	169 489	0	169 489
MG International	16 184	0	16 184
NEXUS	6 639	6 639	0
Total	21 343 056	16 444 355	4 898 701

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 653 898 au 31/12/2019 contre un solde de 2 285 873 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2019	Résorptions antérieures	Résorptions 2019	VCN au 31/12/2019	VCN au 31/12/2018
Départ CCL	4 614 579	3 832 000	188 579	594 000	2 000 000
Assistance technique	2 244 604	1 994 211	190 495	59 898	172 321
Charges de pré exploitation	1 997 433	1 883 882	113 551	0	113 551
Total	8 856 616	7 710 093	492 625	653 898	2 285 873

Note 6 : Stock

La valeur nette des stocks s'élève à 260 658 167 au 31/12/2019 contre 250 831 140 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2018	Variation
Stocks Fonciers	142 079 832	138 971 638	3 108 194
Stocks de marchandises	122 184 411	116 644 122	5 540 289
Prestation de service en cours	78 900	96 135	(17 235)
Total Stocks de marchandises brutes	264 343 144	255 711 895	8 631 249
Provision des stocks	(3 684 977)	(4 880 755)	1 195 778
Total Stocks de marchandises nettes	260 658 167	250 831 140	9 827 027

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 27 119 874 DT au 31/12/2019 contre un solde de 27 084 974 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Autres Clients	40 132 866	37 417 982	2 714 885
Clients effets à recevoir	4 571 282	6 063 384	(1 492 102)
Total clients bruts	44 704 149	43 481 366	1 222 783
Provision des clients	(17 584 275)	(16 396 392)	(1 187 883)
Total clients nets	27 119 874	27 084 974	34 900

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 110 899 346 DT au 31/12/2019 contre 89 820 738 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Impôts et Taxes	42 664 738	45 044 316	(2 379 577)
Fournisseurs débiteurs	35 366 023	19 966 188	15 399 835
Report d'impôt sur les sociétés	17 151 946	15 542 051	1 609 895
Débiteurs divers	14 845 481	11 892 719	2 952 762
Produits à recevoir	3 395 821	586 273	2 809 547
Charges constatées d'avance	5 679 505	5 297 926	381 578
Prêts et avances aux personnels	961 942	424 907	537 034
Comptes d'attentes à régulariser	594 164	535 412	58 751
CNSS	64 201	68 117	(3 916)
Total autres actifs courants bruts	120 723 819	99 357 910	21 365 909
Provision des autres actifs courants	(9 824 473)	(9 537 172)	(287 301)
Total autres actifs courants nettes	110 899 346	89 820 738	21 078 608

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 16 060 291 DT au 31/12/2019 contre un solde de 38 035 167 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Billets de Trésorerie	14 050 000	36 550 000	(22 500 000)
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 775 709	1 262 342	513 367
Actions cotées	200 449	188 692	11 757
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	34 133	34 133	0
Total des placements et autres actifs financiers	16 060 291	38 035 167	(21 974 876)

Note 10 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 13 089 429 DT au 31/12/2019 contre un solde de 9 557 800 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Valeurs à l'encaissement	8 141 309	8 762 182	(620 873)
Banques créditrices	4 332 480	224 825	4 107 655
Caisses	610 926	565 959	44 967
CCP	4 714	4 834	(120)
Total liquidités et équivalents de liquidités	13 089 429	9 557 800	3 531 629

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 258 560 493 DT au 31/12/2019 contre un solde de 224 852 958 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Banques débitrices	136 117 263	105 113 808	31 003 455
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	119 124 259	117 355 342	1 768 916
Intérêts courus	3 318 971	2 383 808	935 164
Total concours bancaires et autres passifs financiers	258 560 493	224 852 958	33 707 535

La trésorerie au 31/12/2019 s'élève à (123 027 834) DT contre (95 556 008) DT au 31/12/2018. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Banques débitrices	136 117 263	105 113 808	31 003 455
Valeurs à l'encaissement	(8 141 309)	(8 762 182)	620 873
Banques créditrices	(4 332 480)	(224 825)	(4 107 655)
Caisses	(610 926)	(565 959)	(44 967)
CCP	(4 714)	(4 834)	120
Trésorerie à la clôture de l'exercice	123 027 833	95 556 006	27 471 826

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de (2 763 370) DT au 31/12/2018 à (20 625 696) DT au 31/12/2019. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Capitaux propres au 31/12/2018	(2 763 370)
Intérêts sur fond social	263 534
Autres effets de consolidation	(282 268)
Variation complément d'apport	14 252
Distribution de dividendes	(4 592 500)
Capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat de l'exercice	(7 360 352)
Résultat de l'exercice 2019	(13 265 343)
Capitaux propres au 31/12/2019 après résultat de l'exercice	(20 625 696)

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 167 607 203 DT au 31/12/2019 contre 146 404 475 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Emprunts bancaires SMG	147 313 624	121 620 046	25 693 577
Emprunts bancaires IMG	11 891 355	14 159 128	(2 267 773)
Emprunts bancaires BHM	4 668 726	3 637 143	1 031 583
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	3 529 958	6 859 502	(3 329 544)
Emprunts bancaires NEXUS	139 821	64 752	75 068
Emprunts bancaires FOUNA	63 719	63 904	(185)
Total des emprunts et dettes assimilées	167 607 203	146 404 475	21 202 728

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 16 638 342 DT au 31/12/2019 contre un solde de 16 624 268 DT au 31/12/2018.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 256 276 977 DT au 31/12/2019 contre 267 421 575 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Fournisseurs effets à payer	151 129 680	130 361 825	20 767 854
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation	71 244 305	114 649 031	(43 404 725)
Factures non parvenues	33 902 992	22 410 719	11 492 273
Total des fournisseurs	256 276 977	267 421 575	(11 144 598)

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 41 282 008 DT au 31/12/2019 contre 39 628 892 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Charges à payer	14 244 406	13 566 495	677 911
Dettes provisionnées liées au personnel	9 598 616	9 092 423	506 193
CNSS	5 246 465	5 150 151	96 314
Autres créditeurs divers	4 146 740	4 340 264	(193 524)
Etat, impôts et taxes	3 897 996	4 661 984	(763 988)
Produits constatés d'avance	2 948 530	1 646 638	1 301 892
Clients avances sur achats	651 364	480 038	171 325
Rémunérations dues	492 884	676 923	(184 039)
Personnels cession sur salaire	55 007	13 976	41 031
Total des autres passifs courants	41 282 008	39 628 892	1 653 116

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 056 985 245 DT contre 1 004 311 060 DT en 2018, soit une augmentation de 52 674 185 DT.

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 41 831 103 DT contre 36 810 822 DT en 2018, soit une hausse de 5 020 281 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	39 784 616	36 257 138	3 527 478
Locations diverses	1 687 231	221 063	1 466 168
Autres produits	359 255	332 621	26 634
Total des autres produits d'exploitation	41 831 103	36 810 822	5 020 281

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2019 s'élèvent à 874 107 981 DT contre 820 426 071 DT en 2018, soit une augmentation de 53 681 910 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2019 s'élèvent à 89 750 507 DT contre de 81 524 960 DT en 2018, soit une augmentation de 8 225 548 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Salaires et compléments de salaire	87 310 509	79 418 370	7 892 139
Autres charges sociales	2 439 999	2 106 590	333 409
Total des charges du personnel	89 750 507	81 524 960	8 225 548

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2019 s'élèvent à 35 271 610 DT contre 38 073 308 DT en 2018, soit une baisse de 2 801 698 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Dotation aux amortissements	32 586 842	29 330 883	3 255 959
Dotation aux amortissements GW	1 799 161	1 595 002	204 160
Provisions pour dépréciation des comptes clients	1 240 584	167 958	1 072 627
Résorption des charges à répartir	492 625	1 405 194	(912 569)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	331 559	200 803	130 756
Dotation aux provisions pour risques et charges	158 754	4 779 231	(4 620 477)
Dotation aux provisions des stocks	(1 337 916)	594 238	(1 932 153)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	35 271 610	38 073 308	(2 801 698)

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 77 130 496 DT contre 71 694 162 DT en 2018, soit une augmentation de 5 436 334 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	21 686 924	18 696 625	2 990 299
Publicités, publications et relations publiques	12 823 747	11 429 276	1 394 471
Loyers du siège et autres locaux	7 593 391	7 887 192	(293 801)
Entretien et réparations	7 566 480	7 642 281	(75 801)
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 538 810	7 883 736	(344 926)
Autres impôts, taxes et versements. Assimilés	5 838 253	4 594 877	1 243 376
Primes d'assurance	3 263 665	2 604 907	658 758
Transport du personnel	2 244 412	1 875 056	369 356
Rémunérations d'intermédiaires	2 036 693	3 505 974	(1 469 281)
Services Bancaires et assimilés	2 010 428	1 630 177	380 251
Déplacements missions et réceptions	1 854 148	2 044 614	(190 467)
Frais postaux et télécommunications	1 226 039	991 495	234 544
Charges diverses ordinaires	1 447 507	907 952	539 555
Total des autres charges d'exploitation	77 130 496	71 694 162	5 436 334

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2019 s'élèvent à 43 810 995 DT contre 28 103 010 DT en 2018, soit une augmentation de 15 707 985 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Charges d'intérêts	47 537 011	28 199 894	19 337 117
Pertes de change	313 757	1 400 046	(1 086 289)
Total des charges financières	47 850 768	29 599 941	18 250 827
Revenus des autres créances	(2 171 209)	(1 799 844)	(371 365)
Gains de change	(596 811)	(60 202)	(536 609)
Intérêts des comptes créditeurs	(1 271 753)	363 116	(1 634 869)
Total des produits financiers	(4 039 773)	(1 496 930)	(2 542 843)
Total des charges financières nettes	43 810 995	28 103 010	15 707 985

Note 23 : Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 134 015 DT contre 3 392 836 DT en 2018, soit une augmentation de 741 179 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Produits des placements	4 134 015	3 392 739	741 276
Moins-values latentes sur actions cotées	0	97	(97)
Total des produits des placements	4 134 015	3 392 836	741 179

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 046 500 DT contre 1 945 632 DT en 2018, soit une augmentation de 100 868 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Gains non récurrents	1 410 475	1 621 694	(211 218)
Plus-values sur cession d'immobilisations	636 024	323 938	312 086
Total des autres gains ordinaires	2 046 500	1 945 632	100 868

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 369 301 DT contre 739 157 DT en 2018, soit une diminution de 630 143 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2019	2018	Variation
Pertes non récurrentes	1 247 930	441 096	806 833
CNSS personnel partant	87 112	215 620	(128 508)
Moins-values sur cession d'immobilisations	34 259	82 441	(48 182)
Total des autres pertes ordinaires	1 369 301	739 157	630 143

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 594 984 DT, contre à 3 339 475 DT en 2018 et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2019	Impôts différés 31/12/2018	Variation
IMG	2 261 069	2 209 245	51 824
Immobilière Zaineb	949 290	65 444	883 846
BHM	777 246	(255 740)	1 032 986
CMG	267 927	293 885	(25 958)
SS Auto	169 489	0	169 489
SMG	158 653	(222 155)	380 808
MG International	16 184	0	16 184
CIVA	0	110 778	(110 778)
NEXUS	0	6 639	(6 639)
FOUNA	0	613 471	(613 471)
BHM Distribution	0	494 219	(494 219)
Immobilière BHM	(4 875)	23 689	(28 564)
Total	4 594 984	3 339 475	1 255 509

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2019 s'élève à 8 855 445 DT et se détaille comme suit :

Société	2019	2018	Variation
BHM Distribution	3 317 039	489 086	(167 423)
SMG	3 855 203	5 913 539	2 051 644
CMG	1 587 684	1 914 886	347 766
NEXUS	43 854	16 252	16 252
IMG	22 173	20 271	(17 574)
MG INTERNATIONAL	7 121	2 984	2 984
FOUNA	8 057	6 798	6 798
BHM	5 000	72 532	(1 293 480)
IMMO ZAINEB	2 628	500	0
SICAR	2 283	700	700
INVEST	1 487	700	700
BHM Immo	1 715	1 427	903
CIVA	700	1 000	1 000
SS AUTO	500	500	0
Total	8 855 445	8 441 174	949 327

Note N° 28 : les engagements hors bilan

A- Les engagements hors bilan de la Société Magasin Général

1. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 396 DT.
2. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1^{er} est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le 2^{ème} est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3^{ème} est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1^{er} échéancier, le 28/06/2014 pour le 2^{ème} et le 31/12/2014 pour le 3^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 96 402 DT.
3. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2^{ème} est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 250 357 DT.
4. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 615 679 DT.
5. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 88 731 DT.
6. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 644 206 DT.

7. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 894 819 DT.
8. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 678 608 DT.
9. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2^{ème} est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 341 112DT.
10. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 208 217 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 562 850 DT.
12. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 13 012 489 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 181 050 DT.
13. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 476

DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 948 884 DT.

14. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 901 464 DT.
15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 697 621 DT.
16. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 20 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 28 065 312 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 6 680 983 DT
17. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 203 775 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 538 013 DT
18. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 18 530 000DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 18 530 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 26 934 194 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/10/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 7 750 756 DT
19. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 139 445 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 631 648 DT.

20. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 225 530 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/09/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 3 958 776 DT
21. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 3 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 3 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 4 229 252 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/09/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 1 188 133 DT.
22. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 783 924 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/09/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 771 142 DT.
23. La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 6 217 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 6 217 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 252 425 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera en 2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 2 840 273 DT
24. Les lettres de crédits émises et non échues en 2019 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2019 sont de l'ordre de 2 436 632 DT.
25. Les traites et les chèques escomptées en 2019 et dont les échéances sont en 2020 et 2021 s'élèvent à 6 936 000 DT.
26. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.
27. La caution solidaire de la SOCIÉTÉ MAGASIN GENERAL pour sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » est enlevée suite au paiement de la totalité de crédit moyen terme BIAT.

B- Les engagements hors bilan de la Société IMG

1. La Société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de la BIAT de 14.000.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75 et ce pour le financement du projet de Sfax Teniour.

- 1ère tranche de 5.000.000 DT débloquée le 28/12/2015.
- 2ème tranche de 3.000.000 DT débloquée le 30/12/2016.
- 3ème tranche de 3.000.000 DT débloquée le 18/12/2017.
- 4ème tranche de 3.000.000 DT débloquée le 31/08/2018.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT qui accepte une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Sfax, d'une contenance de 10a 97ca, faisant l'objet du Titre Foncier n°111130 Sfax, dénommé « HMIDA », et du titre de propriété.

Les deux échéances d'octobre et décembre 2019 d'un montant total de 3.475.000 DT ont été rééchelonnés pour l'année 2020.

2. La Société a obtenu en 2016 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 1.300.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 18 mois de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75 et ce pour l'achèvement des travaux de construction d'un point de vente MG Maxi à Gafsa.

- 1ère tranche de 700.00 DT débloquée le 29/04/2016.
- 2ème tranche de 600.000 DT débloquée le 30/05/2016.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque de Tunisie une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Gafsa, d'une contenance de 54a 50ca, faisant l'objet du Titre Foncier n°42647Gafsa.

3. La Société a obtenu en 2017 un crédit à moyen terme d'Attijari Bank de 7.500.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+1.75 et ce pour le financement du projet de Nabeul.

- 1ère tranche de 1.500.000 DT débloquée le 14/03/2017.
- 2ème tranche de 1.500.000 DT débloquée le 14/07/2017.
- 3ème tranche de 1.000.000 DT débloquée le 14/12/2017.
- 4ème tranche de 1.500.000 DT débloquée le 09/03/2018.
- 5ème tranche de 1.000.000 DT débloquée le 27/06/2018.
- 6ème tranche de 1 000 000 DT débloquée le 14/11/2018.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque Attijari Bank une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Nabeul.

4. La Société a obtenu en 2018 un crédit à moyen terme de l'UBCI de 2.200.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans à un taux d'intérêt égal au TMM+2.25 et ce pour le financement de l'acquisition d'une Coque sise à Borj Louzir.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en 1er rang au profit de la Banque qui accepte la totalité des immeubles sis au Complexe Immobilier Essafir, Bloc " السفير الطبي " situé à la Rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir, l'Ariana, correspondant à la masse 1 et consistant en :

- Au rez-de-chaussée :

Trois locaux commerciaux, d'une superficie globale de 750 m², ainsi que les parties communes et indivises y afférentes.

Deux bureaux d'une superficie globale de 234 m².

- Au sous-sol : Un dépôt d'une superficie de 418 m².

Le tout et à distraire du Titre Foncier n°66639 Ariana.

5. Suite à la fusion avec l'immobilière Hafedh, il y a eu un transfert d'un emprunt de 5.000.000 DT à la société l'immobilière magasin général. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt des crédits sus indiqués, la Société Magasin Général s'est porté caution solidaire du paiement ou du remboursement de toutes sommes sur cet emprunt doit à la Banque de Tunisie.

6. La Société a obtenu en 2019 un crédit à moyen terme de la BT de 2.300.000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 6 ans à un taux d'intérêt égal au TMM+2.5 et ce pour le financement de la nouvelle acquisition d'el Ghazela.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la société a affecté en hypothèque immobilière de 1er rang la totalité de la propriété consistant en un local commercial situé au rez-de-chaussée du complexe immobilier sis à Jafar, gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie approximative de 1 357m², ainsi que l'espace technique situé au sous-sol dudit immeuble, d'une superficie approximative de 122,75m² et le local technique situé sur la terrasse, d'une superficie approximative de 80m², à distraire du titre foncier N°77185 Ariana, ainsi que les parts indivises des parties des parties communes y afférentes et objet de la promesse de vente en date du 24/07/2017 et du 10/08/2017.

7. La Société a obtenu en 2019 un crédit à moyen terme de la STB de 1 850 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans à un taux d'intérêt égal au TMM+2.25 et ce pour le

financement du projet Hrairia. Un 1er débloqué a eu lieu au 1er semestre pour un montant 1.000.000 DT.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la société a affecté en hypothèque de 1er rang la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété sise à le Hrairia, objet du contrat de vente enregistré à la recette des finances de sidi Hassine le 27/12/2016 quittance N°MO97743 enregistrement N°16204030, du titre foncier N°106860 Tunis dénommé « Saniet Mohamed VI » et de la réquisition de mise à jour N°43880.

C -Les engagements hors bilan de la Société BHM Immobilière

La Société a contracté durant l'année 2015 un crédit à moyen terme d'un montant de 2 200 000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont une année de grâce destiné pour le financement du projet de Médenine.

Une 1ère tranche de 1 100 000 DT a été débloquée le 11/05/2015.

Une 2ème tranche de 1 100 000 DT a été débloquée le 22/06/2015.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société de promotion Immobilière BHM affecte au profit de la Banque Qatar National Bank (QNB) une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle sise à la route nationale n°1 MEDNINE « route reliant GABES-MEDNINE à l'intérieur de la Zone-Municipale », d'une superficie approximative de 18 053 m².

Courant l'année 2019, la Société a payé un montant de 589 294 DT en principal du dit crédit.

D-Les engagements hors bilan de la Société L'Immobilière Zaineb

1. La société a contracté courant l'année 2013 un crédit à moyen terme auprès de l'AMEN BANK, pour un montant de 21 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 4 ans dont 2 années de grâce et à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75 et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

- Un montant de 10 200 000 DT a été débloqué courant l'année 2013.

- Un montant de 5 000 000 DT a été débloqué courant l'année 2014.

- Un montant de 5 500 000 DT a été débloqué courant l'année 2015.

Le total des montants débloqués est de 20 700 000 DT.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord. La Société a procédé au règlement de 5 921 709 DT en principal de ce crédit. Au cours de l'exercice 2016, la société a remboursé par anticipation le reste de ce crédit soit un montant de 14 778 291 DT moyennant en un nouveau crédit d'un montant de 14 800 000 DT dont l'échéance était pour

le 25/12/2017, cette échéance a été reportée pour le 25/12/2018, cette même échéance a fait l'objet d'un nouveau report pour le 05/05/2019.

2. La Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2017 un crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank, pour un montant de 6 200 000 DT remboursable sur 15 Mois, à un taux d'intérêt égal au TMM+2% et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.
 - Un montant de 2 000 000 DT du dit crédit a été débloqué le 17/07/2017.
 - Un montant de 2 000 000 DT du dit crédit a été débloqué le 18/08/2017.
 - Un montant de 1 000 000 DT du dit crédit a été débloqué le 10/01/2018.
 - Un montant de 1 200 000 DT du dit crédit a été débloqué le 02/03/2018.

L'échéance du total du crédit était pour le 25/10/2018, cette échéance a été reportée pour le 05/05/2019.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

3. En 2019, l'AMEN BANK a regroupé les deux titres sus indiqués (14 800 000 DT + 6 200 000 DT) par un seul titre d'un montant de 21 000 000 DT qui a fait l'objet d'une nouvelle échéance en date du 05/11/2019, à cette échéance la société a remboursé 6 000 000 DT du montant total dudit crédit et elle a bénéficié d'un report du reste qui est 15 000 000 DT pour une nouvelle échéance le 05/03/2020.
4. La Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2016 un crédit à moyen terme auprès de la Banque de l'Habitat, pour un montant de 10 000 000 DT à rembourser sur 5 ans dont 2 années de grâce, à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75% et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.
 - Un montant de 5 000 000 DT du dit crédit a été débloqué le 11/05/2016.
 - Un montant de 2 500 000 DT du dit crédit a été débloqué le 31/08/2016.
 - Un montant de 1 000 000 DT du dit crédit a été débloqué le 08/12/2016.
 - Un montant de 1 000 000 DT du dit crédit a été débloqué le 23/02/2017.
 - Un montant de 500 000 DT du dit crédit a été débloqué le 19/05/2017.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte au profit de la Banque de l'Habitat une hypothèque en deuxième rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord. Au cours du mois de Novembre 2019, la société a remboursé le montant de 3 140 498 DT relatif à la première échéance dudit crédit.

E-Les engagements hors bilan de la Société CMG

La société a contracté en 2019 un crédit à moyen terme de 3 450 000DT, dont le remboursement s'étale sur 4 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 4 395 346 DT. Le remboursement en principal et intérêts du crédit commencera le 24 /05/2020 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 945 346 DT.

F-Les engagements hors bilan de la Société BHM

Les engagements hors bilan de la société BHM se présentent comme suit :

GARANTIES	Banque	Montant
Hypothèque en 1er rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999	BNA	2 200 000
Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; la dite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse et TF n° 53933 Tunis	BNA	3 000 000
1-Nantissement en 1er rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14 2-Hypothèque en 1 er rang sur les propriétés suivantes : *Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001 *seniet Abdesselem : 980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm 2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000 *seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001	BNA	1 000 000
1- hypothèque en 1er rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan 2-Hypotèque en 1er rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan	BNA	2 500 000

Hypothèque en 1er rang sur la totalité de propriété sise à Teboulbou Gabés objet du contrat SSP du 07/10/2000 enregistré à Gabés le 25/04/2001 n° quittance M00 15982 enregistrement n°01101025 Réquisitoire d'immatriculation n° 4303 Gabés terrain de 10314 mm	STB	2 000 000
1-Hypothèque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessalem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP - Folio 12-case 110)	ATB	2 000 000
2-Nantissement en 1er rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement		

La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 1 500 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 1 762 774 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/10/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 48 709 DT.	BT	1 500 000
--	----	-----------

La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 7814 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 9 769 061 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/08/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2019 s'élèvent à 255 560 DT.	ATB	7 814 000
--	-----	-----------

Note N° 29 : Note sur les éventualités

29.1 La société est défenderesse dans un procès pour annulation d'un contrat d'acquisition d'un centre commercial sis à El Manar pour une valeur de 4.076.414 DT HT. Ce procès a été intenté contre les deux parties de cette transaction par l'Union Internationale de Banques « UIB » en tant que créancier du vendeur. La nullité fut prononcée en premier degré et confirmée en appel par la cour d'appel de Tunis par le jugement n°48010 en date du 21 avril 2014. Selon les titres exécutoires joints au dossier de l'affaire, l'UIB réclame le paiement des sommes totalisant 1.475.096 DT majorées des intérêts de retard.

La société s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014. A la fin de l'année 2015, un arrêt de la cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel pour un second examen. Au 31 décembre 2019, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 1.474.160 DT.

29.2 La société est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845.865 DT majorés des frais qui s'élèvent à un montant de 1.532 DT. Ce procès a été intenté par la société El Manezah de restauration et de service suite à la demande de la société de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL Menezeh Centre".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. La société a fait appel de ce jugement demandant de réviser à la baisse cette indemnité. Au 31 décembre 2019, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 847.865 DT

29.3 la Société BHM SA a fait l'objet, au cours de l'exercice 2018, d'une vérification fiscale approfondie portant sur la taxe sur la valeur ajoutée pour la période allant du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2017, l'administration fiscale a notifié le résultat de la vérification fiscale le 11 octobre 2018 qui prévoit une perte du report de TVA de 1.935.838 DT, la société s'est opposée à certains chefs de redressement dans une première réponse adressée à l'administration fiscale à laquelle l'administration fiscale n'a toujours pas répondu à la date du présent rapport. Le montant provisionné au niveau des comptes de la société au 31 décembre 2019 au titre de ce contrôle fiscal est de 700.000 DT.

29.4 Suite au dépôt d'une déclaration de l'employeur rectificative de l'exercice 2015 en date du 11 février 2019, Un arrêté de taxation d'office en matière de manquement à l'obligation relative à la déclaration au niveau de la déclaration de l'employeur des montants recouvrés en espèces a été notifié à la société BHM SA en date du 19 février 2019 et ayant pour effet de réclamer une amende de 2 425 167 dinars. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours. Aucune provision n'a été constatée au titre de cette affaire par la société au 31 décembre 2019.

29.5 La société BHM Distribution a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie qui a concerné les impôts et taxes dont elle est soumise et couvrant la période allant principalement du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016. La société a reçu en date du 24 juillet 2018 les résultats de la vérification approfondie. Les compléments d'imposition réclamés s'élèvent à un montant total de 4 775 558 DT en principal, amendes et pénalités. Cette vérification a eu par ailleurs comme conséquence la réduction des crédits de TVA et d'impôt d'un montant total de 1 342 338 DT.

La société s'est opposée aux résultats de la vérification qui lui ont été notifiés conformément à la législation en vigueur et a sollicité l'avis de la commission nationale de conciliation depuis le 12 Mars

2019 mais jusqu'à la date de l'établissement de ce rapport aucune convocation n'a été reçue par la société BHM Distribution pour se présenter devant cette commission. Une provision a été constatée par la société s'élevant à un montant de 3 000 000 DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Note N° 30 : Les événements post clôture

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, la gouvernance du Groupe Magasin Général a déployé son plan de continuité d'activité avec un recours massif au télétravail. Les Sociétés du Groupe Magasin Général sont confrontées, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement. Soucieuse de protéger ses collaborateurs et ses partenaires, les Sociétés du groupe Magasin Général peuvent fonctionner avec la charge considérable de travail à distance, seuls continuent à travailler sur site les personnels indispensables au fonctionnement de l'activité.

L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude mais elle ne s'est pas à ce stade traduit brutalement chez la Société Magasin Général par une forte baisse de l'activité puisque la Société Magasin Général est, pour ce premier trimestre de l'année 2020, en ligne avec les chiffres de T1 2019 et avec les hypothèses budgétaires en termes de volumétrie.

L'activité immobilière du groupe a commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et le pôle immobilier s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Le groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers consolidés 2019, le pôle commercial du groupe continuera son soutien à l'activité immobilière et la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Par ailleurs, les états financiers consolidés 2019 ont été arrêtés le 30 avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. Ces événements ne nécessitent à cette date aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Mai 2019, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général (le « groupe »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de (20 625 696) dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (13 265 343) dinars.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1- Nous attirons l'attention sur le contenu de la note n° 30 aux Etats Financiers Consolidés qui décrit les impacts potentiels de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 sur les activités du Groupe Société Magasin Général.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

3.2- Nous attirons l'attention sur la note 29.1 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à El Manar pour une valeur de 4 076 414 DT hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cette affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 DT ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

En 2015, un arrêt de la cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel pour un second examen. L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le stock de provision au titre de cette affaire s'élève au 31 décembre 2019 à 1 474 160 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

3.3- Nous attirons l'attention sur la note 29.2 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT majorée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 dinars. Ce procès a été intenté par la société « El Menzeh » de restauration et de services suite à la demande de la société Immobilière Magasin Général (IMG), de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " El Menzeh Centre".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. La société a interjeté appel contre ce jugement demandant de réviser à la baisse cette indemnité.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le stock de provision au titre de cette affaire s'élève au 31 décembre 2019 à 847 865 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

3.4- Nous attirons l'attention sur la note 29.3 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société BHM SA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de la TVA, et couvrant la période allant du 01 Décembre 2015 au 31 Décembre 2017. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en date du 11 octobre 2018 et ayant pour effet la réduction du crédit de TVA de 1 935 806 dinars. La société BHM SA a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en date du 26 novembre 2018, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société au niveau de sa réponse en date du 15 Mai 2019. La société BHM SA a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en date du 30 Mai 2019 et a sollicité l'avis de la commission nationale de conciliation sur les résultats de la vérification approfondie. Le montant provisionné au niveau des comptes de la société au 31 décembre 2019 au titre de ce contrôle fiscal est de 700.000 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

3.5- Nous attirons l'attention sur la note 29.4 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit qu'après le dépôt d'une déclaration de l'employeur rectificative de l'exercice 2015 en date du 11 février 2019, un arrêté de taxation d'office en matière de manquement à l'obligation relative à la déclaration au niveau de la déclaration de l'employeur des montants recouvrés en espèces a été notifié à la société BHM SA en date du 19 février 2019 et ayant pour effet de réclamer une amende de 2 425 167 dinars. Cette taxation a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. Aucun jugement n'a été prononcé par le tribunal de première instance à ce titre. La société BHM SA n'a constaté aucune provision au titre de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

3.6- Nous attirons l'attention sur la note 29.5 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que La société BHM Distribution a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie qui a concerné les impôts et taxes dont elle est soumise et couvrant la période allant principalement du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016. La société a reçu en date du 24 juillet 2018 les résultats de la vérification approfondie. Les compléments d'imposition réclamés s'élèvent à un montant total de 4 775 558 dinars en principal, amendes et pénalités. Cette vérification a eu par ailleurs comme conséquence la réduction des crédits de TVA et d'impôt d'un montant total de 1 342 338 dinars.

La société s'est opposée aux résultats de la vérification qui lui ont été notifiés conformément à la législation en vigueur et a sollicité l'avis de la commission nationale de conciliation depuis le 12 Mars 2019 mais jusqu'à la date de l'établissement de ce rapport aucune convocation n'a été reçue par la société BHM Distribution pour se présenter devant cette commission. Une provision a été constatée par la société s'élevant à un montant de 3 000 000 dinars permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Test de dépréciation du goodwill

Question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2019, un écart d'acquisition d'un montant de 76 866 168 dinars en valeur brute est comptabilisé à l'actif du Groupe Société Magasin Général, dont un goodwill à hauteur de 72 782 972 dinars provenant de la première consolidation du Groupe BHM.

La valeur comptable nette de ce goodwill s'élève au 31 décembre 2019 à 18 234 051 dinars.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le rapport d'évaluation du Groupe BHM élaboré par un expert indépendant au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4.2 Processus de consolidation

Question clé de l'audit :

Le périmètre du Groupe Société Magasin Général comporte 15 sociétés opérant principalement dans les activités du commerce de détail, commerce de gros et dans l'immobilier. Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Société Magasin Général et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par le Groupe Société Magasin Général (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du Groupe Société Magasin Général ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés ;

- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 19 Mai 2020
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine



Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia

